



2021

**Revue Conjointe du Développement Local (RCDL)
du département de Podor**





La présente Revue Conjointe du Développement Local (RCDL) du département de Podor, première du genre, est le résultat d'un long processus de dialogue multi-acteurs. Elle a été conduite par l'IPAR en appui au Conseil département de Podor. La RCDL a été réalisée par Monsieur Alassane Seck, spécialiste en dialogue et analyse des parties prenantes et Responsable des politiques agricoles et du renforcement de capacités de IPAR, sous la supervision de Dr Cheikh Oumar Ba, Directeur Exécutif de l'IPAR.

Table des matières

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	5
Liste des cartes	5
Liste des encadrés.....	5
1. INTRODUCTION.....	6
1.1 Contexte et justification de la RCDL	6
1.2 Objectifs et principes de la RCDL	7
1.3 Phasage du processus de RCDL et approche méthodologique.....	7
2. L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DU DÉPARTEMENT DE PODOR	11
2.1 Changements positifs dans le département et mesures de maintien/consolidation nécessaires..	11
2.2 Examen de l'alignement des politiques et projets aux priorités du département	12
2.3 Appréciation des réformes et mesures récentes prises par l'État.....	13
2.4 Principales réformes et mesures de transformation souhaitées par les acteurs	14
3. ANALYSE DU FINANCEMENT ET DE L'ACCÈS AU CRÉDIT	15
3.1 Cartographie des IF installées dans le département Podor.....	15
3.2 Politiques et stratégies des IF pour accompagner les acteurs ASPH	16
3.3 Situation des demandes et accords de financement au niveau des IF	18
4. PERSFORMANCES DES DIFFÉRENTS ACTEURS.....	20
4.1 Performances des entreprises agricoles et agroalimentaires	20
4.2 Performances des ONG	23
4.2 Performances des OP	27
4.3 Initiatives de développement mises en œuvre dans les communes par les Élus.....	27
4.3 Performances du secteur agricole	28
5. CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS À RELEVER.....	32
6. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE CHAQUE CATÉGORIE D'ACTEURS.....	34
6.1 Perspectives.....	34
6.2 Recommandations à l'endroit des acteurs	35
6.2.1 Recommandations à l'endroit des institutions financières	35
6.2.2 Recommandations à l'endroit des entreprises	35
6.2.3 Recommandations à l'endroit des ONG	35
6.2.4 Recommandations à l'endroit des OP	35
6.2.5 Recommandations à l'endroit des Élus	35
6.2.6 Recommandations à l'endroit des STD de l'État.....	36
ANNEXES	37
Annexe 1 : Engagements des parties prenantes au développement local (extrait du Compact DL).	37
Annexe 2 : Liste des chefs de file et adjoints des groupes d'acteurs.....	40
Annexe 3 : Personnes rencontrées/structures enquêtées.....	41
Annexe 4 : Liste des OP ayant participé au processus RCDL	41

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ACF	Action Contre la Faim
ADENA	Association pour le Développement de Namarel et villages environnants
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
AIDEP	Projet d'Appui à l'Agriculture Irriguée et au Développement Économique de Podor
APG	Association des Producteurs de Gombo
APOV	Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée
ARD	Agence Régionale de Développement
ASPH	Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique
AFSSEF	Accès des Femmes Sénégalaises aux Services Financiers
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
BIC	Bureau d'Information et de Crédit
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
CBAO	Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale
CDP	Conseil Départemental de Podor
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CIRIZ	Comité Interprofession Riz
CLAAP	Cadre Local d'Appui et d'Accompagnement de Proximité des exploitations familiales
CLP	Conseil Local de Pêche
CNDH	Coopérative pour le développement horticole
CNDN	Comité National de Développement de la Nutrition
COOPEC	Coopérative d'Épargne-crédit
DER	Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes
DyTAEL	Dynamique pour une Transition Agro-écologique Locale
EFI	Écosystème de Facilitation des Investissements privés et des activités économiques
ENO	Espaces Numériques Ouverts
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIZ	Coopération Internationale Allemande pour le Développement
IF	Institutions Financières
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
IPOS	Interprofession Oignon du Sénégal
LBA	La Banque Agricole
LNERV	Laboratoire national de l'Élevage et de la recherche vétérinaire
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MEC	Mutuelle d'Épargne et de Crédit
MECKW	Mutuelle d'Épargne et de Crédit Koyli Wirnde
MECSAA	Mutuelle d'Épargne et de Crédit Sokhna Adama Aissy
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail

ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAP2A	Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré
PCD	Plan Communal de Développement
PDD	Plan Départemental de Développement
PECMAS	Prise en Charge de la Malnutrition Aiguë Sévère
PIP	Plan Intégré Paysan
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNADT	Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial
PNDL	Programme National de Développement Local
PPP	Partenariat Public-Privé
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PSE	Plan Sénégal Émergent
RCDL	Revue Conjointe du Développement Local
REFAN	Réseau des Femmes Agricultrices du Nord
RESOPP	Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SDDR	Service Départemental de Développement Rural
SENELEC	Société nationale d'électricité du Sénégal
SIPA	Société d'Intensification de Production Agricole
STD	Services Techniques Déconcentrés
TISA	Traitement Intégré de la Sous nutrition Aigüe
UC	Unité de compte
UCCMS	Union des Caisses du Crédit mutuel du Sénégal
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UJAK	Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli wirnde
4P	Partenariat Public-Privé-Producteurs

Liste des tableaux

Tableau 1 : Appréciation des réformes/mesures récentes par les acteurs du secteur privé	13
Tableau 2 : Synthèse de l'appréciation des réformes récentes par les acteurs	14
Tableau 3 : Caractérisation des IF et année d'installation dans le département	15
Tableau 4 : Filières financées par les IF.....	16
Tableau 5 : Taux d'intérêt appliqués par les IF.....	17
Tableau 6 : Stratégies des IF pour améliorer l'accès au crédit aux jeunes et aux femmes.....	18
Tableau 7 : Situation des demandes et accords de crédit en 2020	18
Tableau 8 : Secteur(s), branches d'activités et année d'implantation des entreprises.....	21
Tableau 9 : Volume d'investissement et sources de financement de 17 entreprises	22
Tableau 10 : Liste des ONG et des communes couvertes	23
Tableau 11 : Etat de mise en œuvre des engagements financiers des ONG dans le département	26
Tableau 12 : PTF des communes et domaines d'appui.....	28
Tableau 13: Evolution de la production des cultures majeures (en tonnes)	29
Tableau 14 : Evolution des indicateurs du secteur de l'élevage.....	30

Liste des graphiques

Graphique 1 : Secteurs financés par les IF	16
Graphique 2 : Filières ASPH financées par les IF	16
Graphique 3 : Secteurs d'activités des entreprises	21
Graphique 4 : Nombre d'emplois créés par les 17 entreprises en 2020	22
Graphique 5 : Evolution des débarquements de la pêche continentale	31

Liste des cartes

Carte 1 : Cartographie des IF installées dans le département de Podor	15
Carte 2 : Cartographie des entreprises à Podor	20
Carte 3 : Cartographie des interventions des ONG.....	23

Liste des encadrés

Encadré 1 : Obstacles des IF à l'octroi de crédit aux acteurs ASPH	20
Encadré 2 : Actions RSE des IF dans le département de Podor	20



1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de la RCDL

Le Sénégal a adopté en 2014 le Plan Sénégal Émergent (PSE) pour s'inscrire dans la trajectoire de l'émergence vers l'horizon 2035, il constitue le référentiel de la politique économique et sociale. Les nouvelles orientations du PSE traduisent la volonté politique d'enclencher une dynamique d'expansion économique tout en garantissant le bien-être des populations.

Conformément à la politique de territorialisation des politiques publiques, qui postule le principe de subsidiarité de l'État central dans la mise en œuvre des actions de développement au niveau des territoires impliquant toutes les parties prenantes, le département de Podor s'est doté en 2017 d'un Plan Départemental de Développement (PDD). Les conseils départementaux, à l'instar des communes, sont la porte d'entrée pour fédérer les initiatives de développement local pour plus d'efficacité, d'inclusivité et d'équité territoriale.

L'acte III de la décentralisation promeut des collectivités territoriales viables, compétitives et porteuses de développement durable dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire autour du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT). Les départements, en tant qu'échelle de gouvernance intermédiaire entre l'échelon central et les communes d'une part, et en tant qu'espace de mise en cohérence entre ces dernières, d'autre part, ont une fonction centrée sur l'aménagement du territoire pour la promotion d'un développement économique et social durable des territoires. Ainsi, pour corriger les dysfonctionnements constatés sur le territoire national, l'État, dans le cadre de la mise à œuvre de l'Acte III de la décentralisation, a élaboré le PNADT afin de mieux prendre en charge la dimension du développement territorial. L'objectif général du PNADT est de « promouvoir le développement du Sénégal à partir de ses territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités ».

La territorialisation des politiques publiques, qui consiste en une mise en cohérence entre politiques publiques nationales et territoriales, voire une co-construction des politiques publiques entre l'État et les collectivités territoriales, doit aboutir à une meilleure appropriation de celle-ci par les acteurs concernés au niveau local. Elle se matérialise par la prise en compte de la position d'échelle intermédiaire de gouvernance entre le territoire et l'État, et d'espace de mise en synergie des projets transversaux des communes, tout en respectant le principe d'égalité des collectivités territoriales.

Pour assurer un suivi et une évaluation concertés de la mise en œuvre de politiques, projets, programmes et initiatives de développement territorial, le think tank IPAR, en appui au Conseil Départemental de Podor (CDP), accompagne les acteurs du développement de Podor dans la mise en place d'un Cadre de dialogue multi-acteurs et multi-secteurs, à travers le processus de Revue Conjointe de Développement Local (RCDL).

L'enjeu de la RCDL est l'implication et la participation de toutes les parties prenantes dans une optique de prise de responsabilités respectives et d'engagements effectifs à développer le département pour une amélioration des conditions de vie des populations locales à travers notamment la modernisation des exploitations familiales, l'assainissement de l'environnement des affaires avec la mise en place d'un écosystème de facilitation des investissements privés et des activités économiques, la création



d'emplois décents pour les jeunes et les femmes, l'accroissement des revenus agricoles et non agricoles, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel, la lutte contre l'émigration clandestine, entre autres.

Elle permettra de disposer au niveau du département d'un Cadre de responsabilité mutuelle essentiel à l'opérationnalisation des politiques publiques. Une des fonctions de la RCDL est de faire prendre conscience à chacune des parties prenantes du rôle majeur et spécifique qu'elle joue dans l'atteinte des objectifs de développement territorial. Elle est non seulement inclusive à l'ensemble des acteurs, mais elle est aussi conçue pour se tenir chaque année.

La valeur ajoutée de la RCDL, comparativement à la conférence départementale d'harmonisation, est qu'elle ne se limite pas seulement à promouvoir un maillage équilibré et une synergie entre projets et programmes. Elle permet en outre de mieux adresser les gaps du département sur divers secteurs de développement au regard des standards nationaux et internationaux (ODD). La RCDL intègre tous les acteurs socio-économiques du territoire, avec une orientation foncièrement économique et des responsabilités clarifiées.

1.2 Objectifs et principes de la RCDL

L'objectif global de la RCDL est de contribuer à accélérer la mise en œuvre de la politique économique et sociale du département.

De manière spécifique, elle permettra d'assurer un suivi concerté de la mise en œuvre de la politique, de mettre en place un Cadre de dialogue multi-acteurs multi-secteurs et d'opérationnaliser un Cadre de responsabilité mutuelle.

Le processus de RCDL se fonde sur huit (08) principes :

- Appropriation du processus de RCDL par tous les acteurs du développement local ;
- Pertinence par rapport aux documents/stratégies de développement local ;
- Participation inclusive de tous les acteurs du développement local ;
- Engagement de toutes les parties prenantes au développement vis-à-vis des résultats ;
- Processus impartial et basé sur des preuves et des évidences ;
- Capacité à améliorer le processus départemental de dialogue, de planification, de budgétisation, de mise en œuvre ;
- Prise en compte des questions émergentes (emploi et employabilité des jeunes, autonomisation économique des jeunes et des femmes, changement climatique, agroécologie, migration, développement économique local, etc.) ;
- Processus d'apprentissage, vu le caractère nouveau de l'exercice.

1.3 Phasage du processus de RCDL et approche méthodologique

Le processus de RCDL s'est déroulé en quatre (03) phases :

- Phase de sensibilisation et collecte de données et d'informations :

Vu le caractère nouveau de l'exercice de RCDL, l'IPAR et le CDP ont démarré le processus par la sensibilisation/information des acteurs clés. Des réunions avec les Organisations de la Société civile (OSC), le secteur privé, les Services Techniques Déconcentrés (STD) et les Élus se sont tenues pour une compréhension commune de l'exercice. La note conceptuelle de la RDCL a été présentée et partagée aux acteurs.



Par la suite, pour respecter le principe d'analyse basée sur des évidences, IPAR a réalisé plusieurs enquêtes durant l'année 2021. Il s'agit d'enquêtes auprès de 19 entreprises agro-alimentaires installées dans le département de Podor, d'une dizaine de filières ASPH (riz, oignon, tomate, gombo, patate douce, maïs, banane, viande, lait, pêche) ; de 09 Institutions financières (IF) ; de 16 ONG, de 20 OP. Parallèlement, une collecte de données/informations auprès des STD a été réalisée pour, entre autres, concevoir et renseigner la Matrice des indicateurs dominants RCDL Podor (Annexe 5).

Un dispositif local de collecte de données composé de 14 enquêteurs et superviseurs (animateurs locaux de ARD et UJAK, étudiants, chefs de services départementaux) organisés en binôme est mis en place.

- Phase de concertation par catégorie d'acteurs :

Après la sensibilisation sur le processus de RCDL et la collecte de données/informations auprès des acteurs, le Conseil départemental, avec l'appui technique et financier de IPAR, a lancé les concertations par groupe d'acteurs, parties prenantes du processus RCDL. Ainsi, du 11 au 14 octobre 2021 à Podor, quatre (04) ateliers de lancement des concertations ont été organisés. Ces rencontres ont permis la mise en place de quatre (04) groupes d'acteurs (État, OSC, Secteur privé, Élus) et la désignation de Chefs de file et adjoints (OP, ONG, Entreprises, IF, STD, Élus) pour une bonne coordination des concertations.

Globalement, les ateliers de lancement visaient la poursuite de la sensibilisation sur le processus RCDL, le partage des questions à aborder par les acteurs lors des concertations, la désignation de Chefs de file et adjoints, le partage du canevas des contributions des groupes d'acteurs à la RCDL et l'adoption de la feuille de route de la RCDL 2021.

Vu la pandémie de la Covid-19, des groupes whatsapp par catégorie d'acteurs ont été créés et ont abrité, durant un mois et demi (45 jours), des échanges approfondis sur les questions de développement du département de Podor. Animées par IPAR et les chefs de file, les discussions au sein des groupes ont permis d'aborder les points suivants : (i) les changements majeurs positifs dans le département et les mesures de maintien et de consolidation nécessaires, (ii) les performances et réalisations pour les années 2020 et 2021, (iii) l'analyse de l'environnement des affaires, (iv) les contraintes majeures et les défis à relever, (iv) le comportement des acteurs durant la Covid-19, (v) les engagements des différentes parties prenantes, (vi) les recommandations et perspectives. Les ateliers de clôture des concertations par catégorie d'acteurs ont été tenus du 25 au 30 octobre 2021 à Podor. Les résultats de ces dialogues conjugués aux enquêtes menées par l'IPAR ont permis de disposer de contributions des différents groupes d'acteurs.

- Phase de concertation multi-acteurs (Revue conjointe) :

La première édition de RCDL du département de Podor a été couronnée par un dialogue multi-acteurs tenu le 17 décembre 2021. La rencontre départementale a réuni toutes les parties prenantes et a été présidée par le Préfet, en présence du Président du Conseil départemental et avec l'appui technique de l'IPAR.

Elle a aussi été l'occasion, pour les différentes parties prenantes du développement local, de signer le Compact développement local. Ce dernier est un document consensuel portant sur les réformes/mesures de transformation identifiées par les acteurs pour le développement territorial et les engagements de l'État (services techniques déconcentrés), des organisations de la société civile (organisations de producteurs et ONG), du secteur privé (entreprises et institutions financières) et des Élus locaux. Il vise à (i) définir les bases d'un partenariat à moyen et long terme dans tous les secteurs,



(ii) fixer les principaux engagements des parties prenantes, et (iii) définir et disposer d'une vision commune sur les réformes et mesures de transformation pour un développement territorial durable. (Cf. Annexe 1).

Le présent rapport est articulé autour de cinq parties. La première explore l'environnement des affaires du département de Podor. La deuxième partie analyse le financement des institutions financières et l'accès au crédit. La troisième passe en revue les performances des entreprises, des ONG, des OP, des secteurs agro-sylvo-pastoraux et présente les initiatives de développement mises en œuvre dans les communes. La quatrième identifie, pour chaque catégorie d'acteurs, les principales contraintes et défis majeurs à relever pour ériger le département de Podor en Pôle économique de référence. Enfin, la dernière partie dégage les perspectives à court et moyen terme et formule les recommandations à l'endroit de chaque catégorie d'acteurs.

Lancement de la Concertation des STD État, 11 octobre 2021



Lancement de la Concertation du Secteur privé, 12 octobre 2021



Lancement de la Concertation des Organisations de la Société civile, 13 octobre 2021



Lancement de la Concertation des Élus, 14 octobre 2021



Revue Conjointe du Développement Podor, 17 décembre 2021



2. L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DU DÉPARTEMENT DE PODOR

Pour une mise en œuvre réussie du PAP2A et un véritable développement endogène porté par un secteur privé fort, avec l'implication de tous les acteurs, l'État a besoin de rendre attractif l'environnement des affaires. Ceci permettra d'attirer, voire augmenter, les investissements privés et d'assurer une croissance soutenue de la zone. À cet effet, l'État a défini un cadre réglementaire qui assainit l'environnement des affaires (renforcement du PPP, facilitation de l'accès au crédit, allègement ou exonération fiscale, promotion de l'entrepreneuriat, etc.).

2.1 Changements positifs dans le département et mesures de maintien/consolidation nécessaires

Pour l'émergence de Podor et participation à la mouvance nationale impulsée par le Gouvernement à travers la mise en œuvre du PSE, des changements positifs sont enregistrés dans le département ces dernières années. Le tableau ci-dessous montre les dix (10) principaux changements positifs et les mesures de maintien et de consolidation nécessaires.

CHANGEMENTS POSITIFS	MESURES DE MAINTIEN ET DE CONSOLIDATION NÉCESSAIRES
<p>1. Désenclavement de l'île à Morphil : Construction et réfection de routes (RN2, axe Ile à Morphil- Ndioum – Demete - Tarédji - Podor) construction des pistes rurales (axes Fondé Ass, Podor – Ngoalé), construction des ponts, assainissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le pesage des véhicules à l'essieu - Entretien régulièrement les infrastructures. - Impliquer les entreprises locales dans la gestion des infrastructures. - Assurer l'entretien des infrastructures routières. - Créer des routes secondaires dans le Diéri et le Walo pour faciliter davantage la mobilité des personnes, des biens et de la production ASPH.
<p>2. Engagement d'une diversité d'acteurs dans la transition agro-écologique : OP à travers l'UJAK, ONG, Services techniques déconcentrés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les pratiques existantes et renforcer la capacité des acteurs en agroécologie. - Organiser régulièrement des rencontres du comité DyTAEL pour consolider l'engagement, la mutualisation et les synergies entre les divers acteurs.
<p>3. Construction d'infrastructures sociales de bases : Écoles, nouveaux centres de formation professionnelle, espaces numériques ouverts (ENO) dans les communes de Podor et Ndioum pour les étudiants de l'Université virtuelle, postes de santé, centre de conditionnement et de gestion de déchets à Mboumba, aménagement des aires de jeux, blocs d'hygiène.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gouvernance locale et la bonne gestion des infrastructures de bases. - Poursuivre le programme zéro abris provisoire en le mettant à échelle dans tous les bourgs du département et en sollicitant un deuxième financement à l'AFD. - Construire un ENO dans la partie orientale du département pour un meilleur accès des étudiants aux enseignements supérieurs.
<p>4. Augmentation des aménagements hydro-agricoles : Aménagement de nouveaux périmètres irrigués villageois (PIV), réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles (PIV, SIPA, GA, PIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réhabilitation des anciens aménagements hydro-agricoles. - Augmenter les nouveaux aménagements vu le potentiel irrigable. - Réaliser des PIV dans le Diéri. - Entretien et réhabiliter les aménagements. - Finaliser les aménagements en cours. - Sensibiliser les populations sur l'utilisation efficace et l'entretien des aménagements. - Améliorer la transparence et l'implication des bénéficiaires dans la conception et l'exécution des projets d'aménagement. - Respecter les normes et adapter les aménagements à la réalité locale (passages des cours d'eaux).

CHANGEMENTS POSITIFS	MESURES DE MAINTIEN ET DE CONSOLIDATION NÉCESSAIRES
<p>5. Promotion de la pisciculture : Mise en place d'infrastructures de multiplication d'alevins dans la commune de Niandane.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'ouvrage à la disposition du CFP de Podor. - Installer une fabrique d'aliments pour les alevins.
<p>6. Diversification des cultures agricoles avec l'émergence de nouvelles cultures : Pastèque, arachide, patate douce, piment, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les filières émergentes (appui-conseil, subventions spécifiques, facilitation de l'acquisition de semences de qualité, diagnostic, structuration, élaboration de comptes d'exploitation réel et optimal, identification de circuits de commercialisation plus rentables). - Utiliser des semences de qualité. - Sensibiliser les populations sur l'importance d'une alimentation diversifiée.
<p>7. Installation d'équipements marchands : Forages pastoraux, parcs de vaccination et quais d'embarquement de bétail, marché de bétail de Thillé, unités de transformation, unité de conditionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gouvernance locale et la gestion des infrastructures de bases. - Améliorer la qualité des services des équipements marchands. - Impliquer davantage les entreprises locales.
<p>8. Contractualisation entre industriels et producteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser le système de contractualisation à toutes les filières. - Définir un cahier de charge clair. - Respecter les clauses du contrat. - Trouver un mécanisme pour encadrer juridiquement la contractualisation.
<p>9. Amélioration de l'éclairage public : Installation de lampadaires solaires dans plusieurs localités, électrification des villages (dorsale électrique).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et assurer la maintenance des équipements et des installations (réseau électrique). - Généraliser l'installation des lampadaires solaires dans toutes les communes du département. - Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire.
<p>10. Création et mise en place de Comités de préparation des campagnes agricoles dans trois arrondissements : Thillé Boubacar, Gamadji et Médina Ndiathbé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Associer le maximum d'OP. - Impliquer constamment les chefs de village et les Élus dans le processus de recouvrement des crédits.

2.2 Examen de l'alignement des politiques et projets aux priorités du département

Globalement, les politiques et projets de développement mis en œuvre s'alignent aux priorités du département.

À titre d'exemple, les projets et programmes du secteur de la pêche sont orientés vers la régénération des ressources vu que le département est confronté à un problème de rareté des ressources halieutiques. D'ailleurs, le ministère de la Pêche, à travers les projets et programmes exécutés, accentue ses interventions sur l'empoissonnement et la gestion des mares pérennes et la vulgarisation des fermes piscicole.

Dans le secteur agricole, pour s'adapter aux changements climatiques et avoir une Agriculture Intelligente face au Climat (AIC), l'État promeut l'utilisation de l'information climatique. Cependant, un déséquilibre est noté entre le Diéri et le Walo. Le Diéri bénéficie moins d'investissements publics comme privés.

2.3 Appréciation des réformes et mesures récentes prises par l'État

Des entretiens récents menés par l'IPAR avec certains acteurs économiques ont permis de comprendre l'environnement des affaires à Podor. Ils révèlent que les réformes et mesures de transformation récentes pour assainir l'environnement des affaires sont diversement appréciées.

Le tableau ci-dessous rappelle les récentes incitations, l'appréciation des acteurs et leurs impacts.

Tableau 1 : Appréciation des réformes/mesures récentes par les acteurs du secteur privé

Réformes/mesures prises par l'État pour assainir l'environnement des affaires	Appréciation	Résultats/Impact
Initiation à la formalisation et à la labélisation des entreprises agricoles avec la réduction le temps de traitement des dossiers		<ul style="list-style-type: none"> - Plus de reconnaissance des entreprises locales - Augmentation des parts de marché - Augmentation de la productivité et de la production - Augmentation de la bancarisation des entreprises
Exonération fiscale sur le matériel agricole		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du parc matériel agricole - Augmentation de la productivité et de la production
Réglementation du mareyage		
Attribution de 15% des marchés publics à l'artisanat local		<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois et recrutement de personnel qualifié - Augmentation des parts de marchés
Subvention pour les secteurs de l'agriculture (intrants) et de la pêche (moteur, gilet, carburant)		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du coût de production - Augmentation de la production
Interdiction de l'usage des sachets plastiques		<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'effet constaté
Facilitation à l'accès des entreprises aux services financiers et non financiers		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux crédits - Augmentation du financement ASPH
Mise en place d'un cadre juridique pour la promotion des partenariats public-privé (PPP)		<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de PPP - Assainissement de l'environnement des affaires
Gel des importations de certains produits agricoles comme l'oignon, la pomme de terre, le riz, les produits avicoles.		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des revenus. - Meilleur écoulement de la production.
Subvention des intrants et du matériel agricoles, et des moteurs de pêche.		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la productivité et de la production. - Allègement des travaux.
Instauration d'une Prime fixe dans les stations de pompage		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des coûts de production - Baisse de la Valeur ajoutée
Promotion des importations de lait		<ul style="list-style-type: none"> - Mévente du lait local - Découragement des acteurs de la chaîne de valeur lait
Obligation de faire deux campagnes au moins par an dans les grands aménagements agricoles		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la production annuelle - Réduction de la période de soudure
Décentralisation des dépôts d'intrants agricoles dans le département		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès physique aux intrants - Respect des échéances d'épandage des engrais
Introduction des nouvelles variétés de semences à cycle court		<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation aux changements climatiques - Augmentation de la production et de la productivité - Réduction du coût et la durée de la campagne - Anticipation sur la prolifération des insectes

Légende : Notation utilisant le système de score des feux tricolores pour l'appréciation

Très bien appréciée + Effet positif

Bien appréciée + Effet modéré pour le moment

Mal appréciée + Effet négatif

Neutre + Pas d'effet

Tableau 2 : Synthèse de l'appréciation des réformes récentes par les acteurs

	Réformes et mesures récentes				TOTAL
	Très appréciée + Effet positif	Bien appréciée + Effet modéré	Mal appréciée + Effet négatif	Neutre + Pas d'effet	
Appréciation des acteurs (UC)	6	6	2	1	15
Appréciation des acteurs (%)	40%	40%	13%	7%	

Source : IPAR

2.4 Principales réformes et mesures de transformation souhaitées par les acteurs

L'appréciation mitigée des récentes réformes et mesures montre que les entreprises ne sont pas totalement en phase avec ces incitations et que leurs préoccupations/besoins sont autres. Il faut également noter que l'absence de concertation pour une identification conjointe des réformes et mesures, le manque de suivi de l'effectivité et de l'insuffisance de l'évaluation de leurs effets/impacts (sur les entreprises, mais aussi sur les consommateurs) justifient en partie l'appréciation faite par les entreprises.

Pour un département de Podor attractif aux investissements, les acteurs ont identifié les réformes et mesures de transformation nécessaires. Il s'agit, en plus de celles existantes, des incitations suivantes:

- Suppression de la prime fixe de l'électricité.
- Réduction des taux d'intérêt appliqués par les IF avec des taux bonifiés pour faciliter la promotion de petites et nouvelles entreprises.
- Subvention par l'État des taux d'intérêt appliqués par les IF.
- Renforcement de capacité financière des IF au lieu d'éponger les dettes.
- Ouverture d'un lycée scientifique d'excellence.
- Modernisation des exploitations familiales.
- Mise en place d'un fonds pour les entreprises dédié aux innovations.
- Création d'un guichet unique dans le département (urbanisme, cadastre, domaines, hygiène, sécurité, environnement, etc.).
- Industrialisation des zones de fortes productions de tomate et de riz pour lutter contre les pertes post-récoltes élevées.
- Promotion du sport dans le département avec la construction de complexes sportifs modernes (terrain basket, football, handball et athlétisme).
- Renforcement des effectifs et des capacités des agents de terrain des STD de l'État.
- Formalisation et animation des cadres de concertation par catégorie d'acteurs et multi-acteurs mis en place dans le cadre de la RCDL.

3. ANALYSE DU FINANCEMENT ET DE L'ACCÈS AU CRÉDIT

3.1 Cartographie des IF installées dans le département Podor

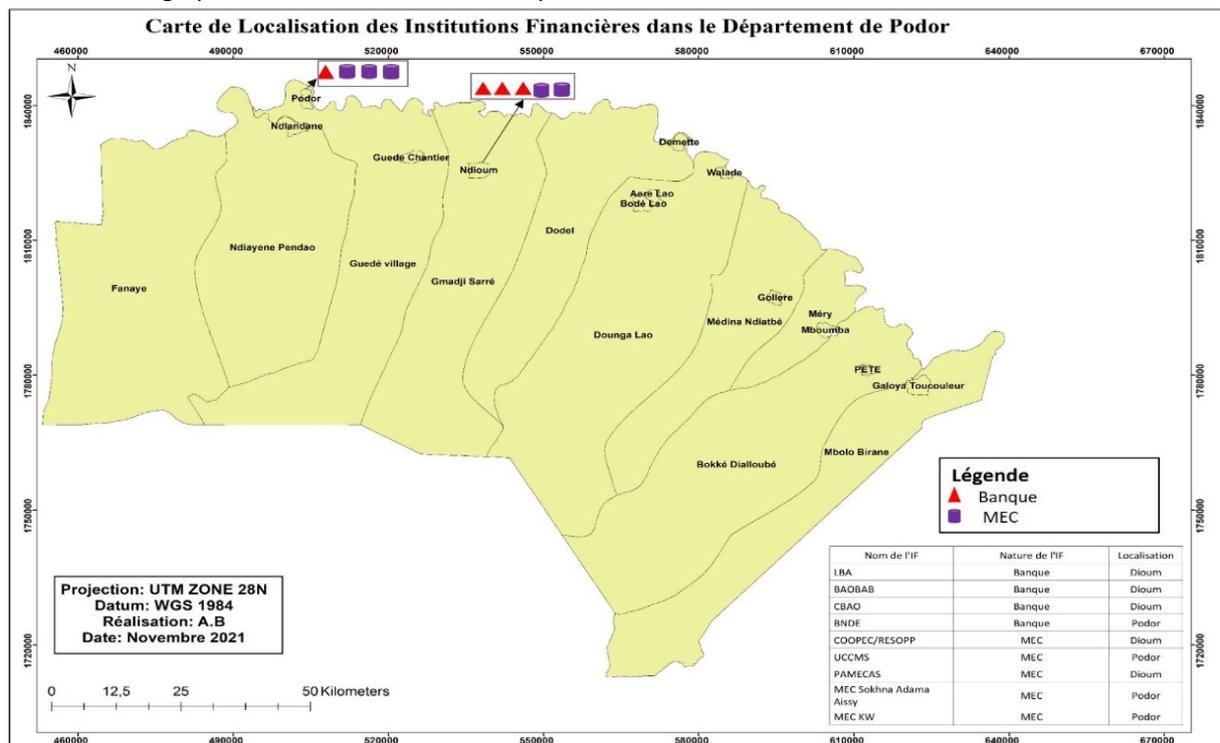
Neuf institutions financières (IF) sont recensées dans le département de Podor. Les IF sont concentrées dans seulement 4 des 22 communes que compte le département à savoir Ndoum (5 IF), Podor (4 IF), Galoya (1 IF) et Pété (1 IF)¹. Cette forte concentration des banques et mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) dans quatre communes se justifie par les avantages comparatifs de ces dernières. En effet, la position géographique et les activités économiques des quatre communes ont motivé les IF à s'y implanter. Cependant, il faut noter que le département constitue le champ d'intervention des IF.

Tableau 3 : Caractérisation des IF et année d'installation dans le département

N°	Nom de l'IF	Nature de l'IF	Année d'installation
1	LBA	Banque	1990
2	BAOBAB	Banque	2018
3	CBAO	Banque	2008
4	BNDE	Banque	2018
5	COOPEC/RESOPP	MEC	2008
6	UCCMS	MEC	2006
7	PAMECAS	MEC	2006
8	MEC Sokhna Adama Aissy	MEC	2001
9	MEC Koyli Wirnde	MEC	2002

Source : IPAR

Carte 1 : Cartographie des IF installées dans le département de Podor



Source : IPAR

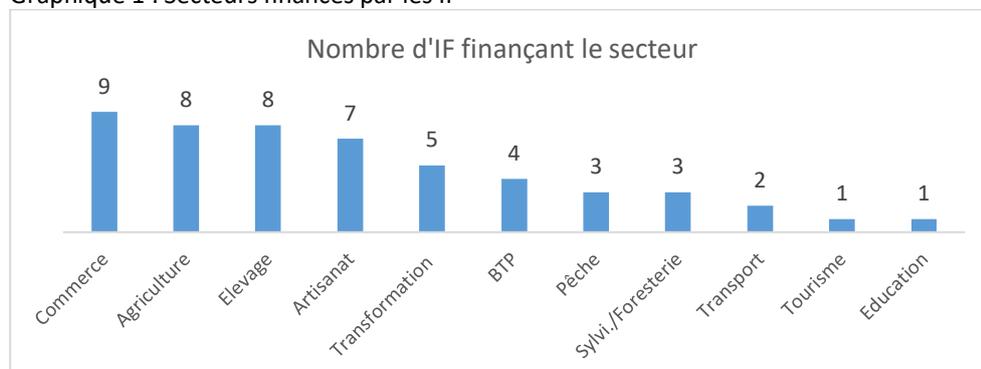
¹ La CBAO et la LBA ont ouvert des agences relai respectivement à Galoya et à Pété

3.2 Politiques et stratégies des IF pour accompagner les acteurs ASPH

3.2.1 Secteurs et filières ASPH bénéficiaires des financements des IF

Les IF basées dans le département de Podor financent pratiquement tous les secteurs d'activités économiques, mais diversement. Le commerce est la seule activité financée par toutes les IF.

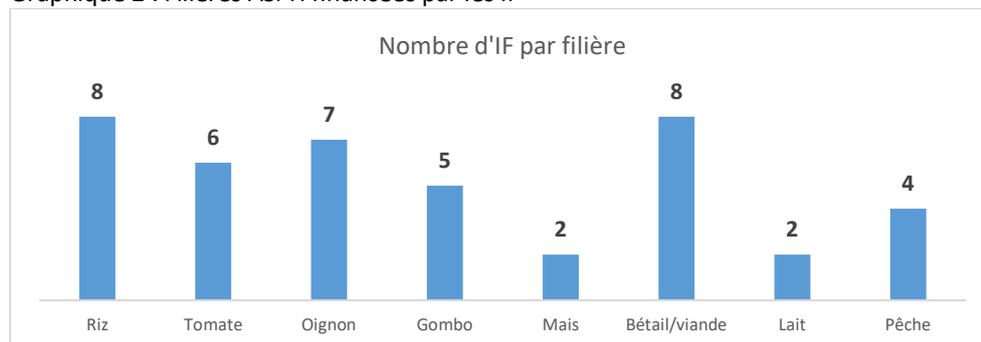
Graphique 1 : Secteurs financés par les IF



Source : IPAR

S'agissant du financement de l'Agriculture, les banques et mutuelles privilégient les filières qu'elles maîtrisent et dont la rentabilité économique et financière est confirmée. En 2020, l'oignon, le riz et le bétail/viande sont les filières qui ont reçu le plus de financement de la part des IF du département de Podor.

Graphique 2 : Filières ASPH financées par les IF



Source : IPAR

Tableau 4 : Filières financées par les IF

	Riz	Tomate	Oignon	Gombo	Mais	Bétail/viande	Lait	Pêche	Total
BNDE	1	1	1	1	1	1	1	1	8
BAOBAB	1	0	0	0	0	1	0	0	2
LBA	1	1	1	0	0	1	0	0	4
CBAO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COOPEC/RESOPP	1	1	1	1	0	1	0	1	6
UCCMS	1	1	1	1	0	1	0	1	6
PAMECAS	1	1	1	1	0	1	0	0	5
MEC KW	1	1	1	1	1	1	1	1	8
MEC SAA	1	0	1	0	0	1	0	0	3
Total	8	6	7	5	2	8	2	4	
%	89%	67%	78%	56%	22%	89%	22%	44%	

Source : IPAR

3.2.2 Stratégies des IF pour accompagner les acteurs ASPH

L'offre de crédit des IF est destinée généralement au financement de la campagne agricole, ce qui entrave la promotion des autres maillons de la chaîne de valeur comme la transformation des produits ASPH. Les informations collectées auprès des banques et MEC du département de Podor ont permis de comprendre que les IF n'agissent pas de la même façon pour accompagner les acteurs ASPH.

Les banques, pour sensibiliser et enrôler plus de clients, font fréquemment des déplacements de prospection à l'intérieur du département (non ciblé et ciblé, individuel et groupé). Par ailleurs, avec l'appui de certaines structures techniques comme la SAED, les banques accompagnent, orientent et encadrent les acteurs ASPH. Ainsi, pour minimiser les risques, elles mettent les acteurs à compétition. Vu la concentration des IF dans seulement quatre (04) communes et l'étendue du département, des kiosques témoins et des bureaux relais sont installés dans certaines zones pour assurer la proximité avec les clients. Des partenariats sont aussi signés avec des institutions étatiques (FONSTAB/MEPA, DER, etc.) pour une optimisation des interventions. Pour l'accompagnement aux industriels, une politique de sécurisation des stocks est menée par les banques. Concernant la garantie, qui est une des contraintes majeures des acteurs pour accéder au crédit, certaines banques suggèrent à leurs clients de constituer une garantie solidaire.

S'agissant des MEC, des activités similaires sont menées, mais de moindre envergure. Pour augmenter leur portefeuille de clients par exemple, plusieurs stratégies sont mises en œuvre. Il s'agit de l'organisation de campagne de sensibilisation à travers le déploiement d'agents de crédit, de la signature de contrats avec les radios communautaires, de l'organisation de visites de proximité auprès des acteurs, de la mobilisation sociale, de la diminution de l'apport personnel des demandeurs de crédit (par rapport aux banques commerciales classiques), de l'accompagnement des couches vulnérables comme les femmes à se regrouper en groupements d'intérêt économique (GIE). Par ailleurs, les MEC optent pour l'approche chaîne de valeur, l'accompagnement sur le terrain, l'implication des sections villageoises. Pour aider les acteurs à avoir une gestion optimale de leurs activités, les MEC renforcent leurs capacités en éducation financière.

Globalement, les taux d'intérêt appliqués par les IF sur les crédits accordés aux acteurs ASPH varient entre 3% et 18%. Cependant, les taux d'intérêt des banques sont inférieurs à ceux des MEC. Force est de constater aussi que les taux d'intérêt appliqués par les IF sont jugés très élevés par les populations.

Tableau 5 : Taux d'intérêt appliqués par les IF

	Banque	MEC
Min	3%	9%
Max	10%	18%

Source : IPAR

3.2.3 Stratégies des IF pour améliorer l'accès au crédit aux jeunes et aux femmes

Les banques et mutuelles sont sensibles aux couches vulnérables que sont les jeunes et les femmes. Ces derniers représentent une partie importante des acteurs économiques. La presque-totalité des IF (8/9) ont développé des actions ou stratégies spécifiques pour faciliter l'accès au crédit aux jeunes et aux femmes. Le tableau ci-dessous présente lesdites stratégies.

Tableau 6 : Stratégies des IF pour améliorer l'accès au crédit aux jeunes et aux femmes

IF	Stratégies pour les Jeunes	Stratégies pour les Femmes
BNDE	- Pas de stratégie spécifique	- Soukheulé kom kom (relancer et accompagner)
BAOBAB	- Parrainage de crédit si le projet soumis est bancable	- Parrainage de crédit si le projet soumis est bancable
LBA	- Partenariat avec Africa Rice pour disposer de fonds de garantie et/ou subventions	- - Mise en place de ligne de crédit pour la commercialisation du paddy - - Signature de partenariat avec ADPME - - Mise en place de portefeuille pour le volet transformation des produits agricoles
CBAO	- Pas de stratégie spécifique	- Pas de stratégie spécifique
COOPEC/ RESOPP	- Incitation aux jeunes porteurs de projets à soumettre des demandes auprès de la Coopérative d'épargne et de crédit	- Initiation de 100 groupements de femmes financés suivant l'activité menée.
UCCMS	- Pas de stratégie spécifique	- Groupement Sigil Jigen : organiser les femmes en groupe (minimum 5) par affinité ou par centre d'intérêt pour leur autonomisation.
PAMECAS	- Ndoorter : accompagner les jeunes à ouvrir des comptes pour pouvoir bénéficier d'un financement.	- Programme AFSSEF : accompagner les femmes à s'organiser par groupe de 10 pour bénéficier d'un financement avec des apports souples et réduits à 10%.
MEC KW	- Organisation de campagnes de sensibilisation pour permettre aux jeunes d'adhérer à la mutuelle. - Promotion de projets de vente de motos et de pièces détachées portés par jeunes.	- Organisation de « cercles de femmes ». - Financement d'un fonds de roulement après obtention de matériel auprès de UJAK. - Financement de petits fonds pour renforcer les activités des femmes.
MEC SAA	- Création de nouveaux produits financiers destinés aux jeunes pour accompagner la politique de l'emploi et de l'employabilité des jeunes initiée dans le département.	- Sensibilisation des femmes sur les possibilités de crédit. - Mise en place de l'approche participative.

3.3 Situation des demandes et accords de financement au niveau des IF

En 2020, les IF² ont reçu 2 817 demandes de crédit ASPH pour un montant global de 4,420 milliards de FCFA, soit une moyenne de 469 demandes par IF et 1 568 994 FCFA par demandeur. Sur ces demandes, 69,76% (1 965) sont accordées pour un montant de 3,339 milliards de FCFA (75,55%). Les femmes ont reçu 47,73% de ce financement soit 1,593 milliards de FCFA (47,73%) contre 1,745 milliards de FCFA pour les hommes (52,27%).

Tableau 7 : Situation des demandes et accords de crédit en 2020

	Nombre total	Montant total	Montant moyen	Nombre moyen
demande de financements	2 817	4 420 000 000	1 568 994	469
financements accordés	1 965	3 339 000 000	1 699 236	327

Source : IPAR

² Sur les neuf IF enquêtées, seules six ont voulu partager les données financières.

Encadré 1 : Obstacles des IF à l'octroi de crédit aux acteurs ASPH

Les acteurs ASPH ont fortement décrié l'accès relativement difficile au crédit de financement auprès des IF présentes dans le département de Podor. 30,24% des demandes ont été rejetées en 2020, soit 852 demandes. Selon les IF, ces rejets sont dus à plusieurs facteurs dont une demande de crédit supérieure à l'offre, une mauvaise organisation des acteurs ASPH, une absence de visibilité des IF sur les activités ASPH soumises (absence de compte d'exploitation réel, entre autres), le faible taux de remboursement, l'existence de clients mauvais payeurs, etc. Cependant, il faut noter que l'accès est plus facile au niveau des MEC que dans les banques commerciales. Le même constat est observé sur la durée de traitement des demandes qui sont moins longues au niveau des mutuelles.

Encadré 2 : Actions RSE des IF dans le département de Podor

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est l'intégration volontaire par les entreprises³ de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes (selon la définition de la Commission européenne). Les IF de Podor contribuent aux enjeux de développement durable de la localité en réalisant des actions RSE. Dans ce sens, il a été noté des initiatives comme l'appui financier aux Comités villageois pour faire face à la Covid-19, l'appui aux personnes démunies pour des soins médicaux, la distribution de moutons aux imams et maîtres coraniques pour la Tabaski, la distribution de kits scolaires au personnel d'appui de l'IF, la distribution de kits alimentaires aux clients durant le mois de Ramadan, l'appui financier aux veuves d'acteurs ASPH clés et à l'organisation des funérailles d'un membre/client, le soutien à la Préfecture lors des fêtes d'indépendance (t-shirt, casquettes, etc.), et le soutien à l'organisation des ziarra (cérémonies religieuses).

³ Ici les IF

4. PERFORMANCES DES DIFFÉRENTS ACTEURS

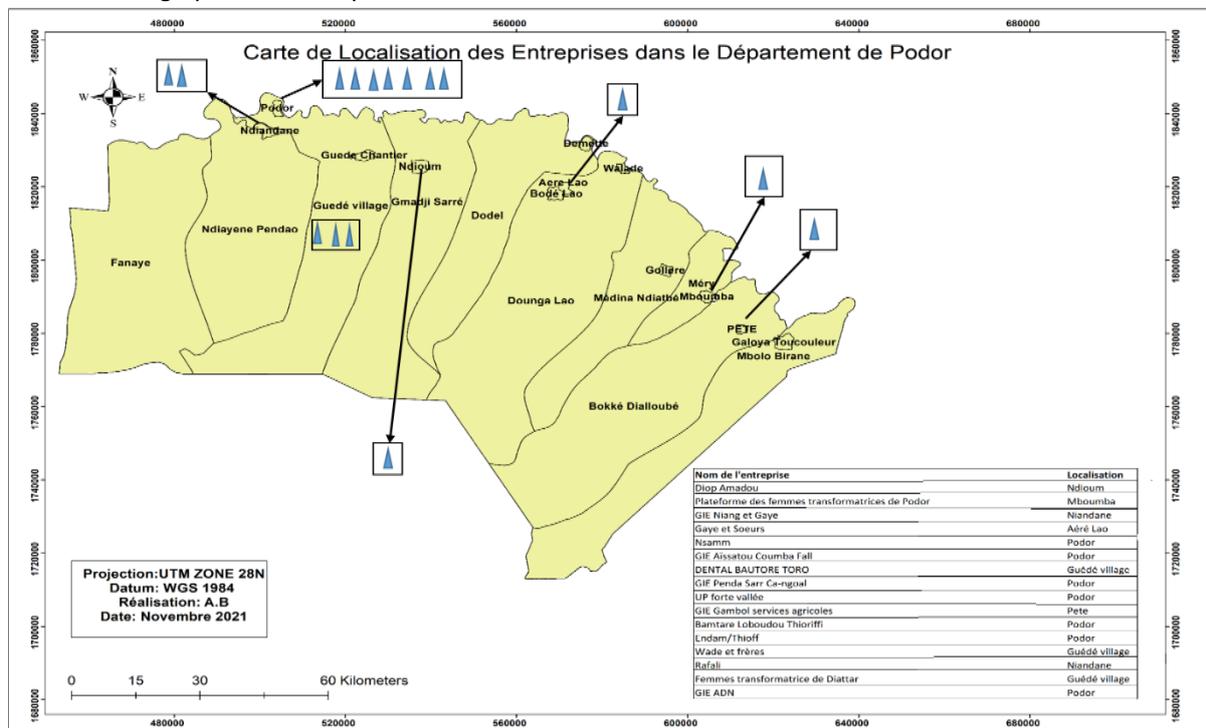
4.1 Performances des entreprises agricoles et agroalimentaires

Les entreprises jouent un rôle important dans l'activité économique. En mettant en œuvre le premier plan d'actions prioritaires (PAP1) du Plan Sénégal Emergent (PSE) notamment l'axe 1 sur la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement a consenti des efforts budgétaires importants colossaux pour réaliser les investissements publics. L'insuffisance des investissements privés a néanmoins limité la portée des résultats. En élaborant le PAP2, les pouvoirs publics ont résolument décidé d'accorder une place centrale à l'investissement privé notamment dans le secteur agricole et agroalimentaire. Cette option a été réaffirmée avec l'avènement du PAP2 Ajusté et Accéléré (PAP2A) pour la relance de l'économie en réaction à la pandémie de Covid-19. Il s'agit d'enclencher « un véritable développement endogène porté par un secteur privé fort, avec l'implication de tous les acteurs ». La vallée du fleuve Sénégal, avec son potentiel agro-économique, constitue un pôle d'attraction pour opérationnaliser cette vision.

4.1.1 Cartographie des entreprises

Pour les besoins de l'exercice de RCDL, une vingtaine d'entreprises a été recensée dans le département de Podor. La plupart de ces entreprises sont implantées dans les communes de Podor et Guédé village. Cette concentration s'explique par les avantages comparatifs et les opportunités d'investissement qu'offrent ces deux localités du département.

Carte 2 : Cartographie des entreprises à Podor⁴



Source : IPAR

⁴ Cartographie des 17 entreprises enquêtées

Tableau 8 : Secteur(s), branches d'activités et année d'implantation des entreprises

Nom de l'entreprise	Année de création	Secteur(s) d'activités	Branche(s) d'activités
GIE Diop Amadou	2012	Agriculture	Production – Transformation - Commercialisation
Plateforme des femmes transformatrices du département de Podor	2017	Agriculture, Elevage, Sylviculture	Production – Transformation – Commercialisation - Financement
GIE Niang et Gaye	2004	Agriculture	Production – Transformation - Commercialisation
GIE Gaye et Soeurs	2017	Agriculture, Élevage, Artisanat, Tourisme	Production – Transformation – Commercialisation – Fourniture de services
Nsamm	1992	Agriculture	Transformation - Commercialisation
GIE Aïssatou Coumba Fall	2017	Agriculture, Pêche	Production – Commercialisation
DENTAL BAUTORE TORO	1995	Élevage	Production – Transformation - Commercialisation
AGROBOUMATT	2014	Agriculture	Production
GIE Penda Sarr Ca-ngoyal	2017	Pêche	Production – Commercialisation
UP forte vallée	2000	Agriculture	Fourniture de services
GIE Gambol services agricoles	2018	Agriculture, Élevage	Production – Transformation – Commercialisation – Fourniture de services
Bamtare Loboudou Thioriffi	2016	Agriculture	Production
Endam/Thioffy	2018	Agriculture	Transformation
GIE Wade et frères	1997	Agriculture	Production
REFAN	2013	Agriculture, Élevage, Pêche, Artisanat	Production – Transformation – Commercialisation
Fadde Diabbé Golade	2005	Élevage	Transformation – Commercialisation
Femmes transformatrices de Diattar	2012	Agriculture	Transformation – Commercialisation

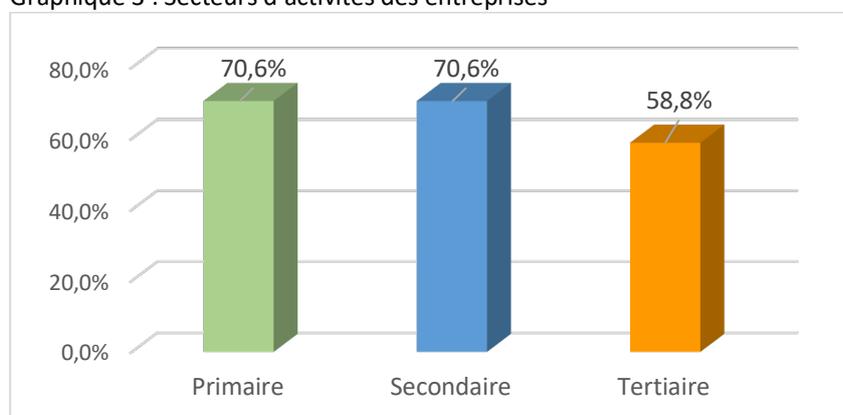
Source : PAR

4.1.2 Typologie des entreprises

Les entreprises présentes à Podor exercent dans des secteurs d'activités variés et se différencient par leur forme juridique, leurs domaines et branches d'activités, leur capacité productive, etc.

Les entreprises implantées à Podor s'investissent dans tous les secteurs de l'économie et nombreuses sont celles qui s'activent à la fois dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire. 70,6% des entreprises sont dans la production (à majorité agricole) et la transformation (agroalimentaire). 58,8% fournissent des services (fabrication et maintenance matériel agricole, commerce, etc.).

Graphique 3 : Secteurs d'activités des entreprises



Source : IPAR

4.1.2 Volume d'investissement et emplois créés

La crise sanitaire avec son lot de restrictions a poussé la plupart des entreprises installées dans le département de Podor à revoir à la baisse les investissements prévus pour 2020. D'après les données collectées auprès de 17 entreprises, un montant de 389,83 millions de FCFA a été investi en 2020.

La principale source de financement est les institutions financières (banques et mutuelles) avec 361,625 millions de FCFA, soit 93%. Le financement sur fonds propres est de 28,202 millions de FCFA, soit 7%.

Tableau 9 : Volume d'investissement et sources de financement de 17 entreprises

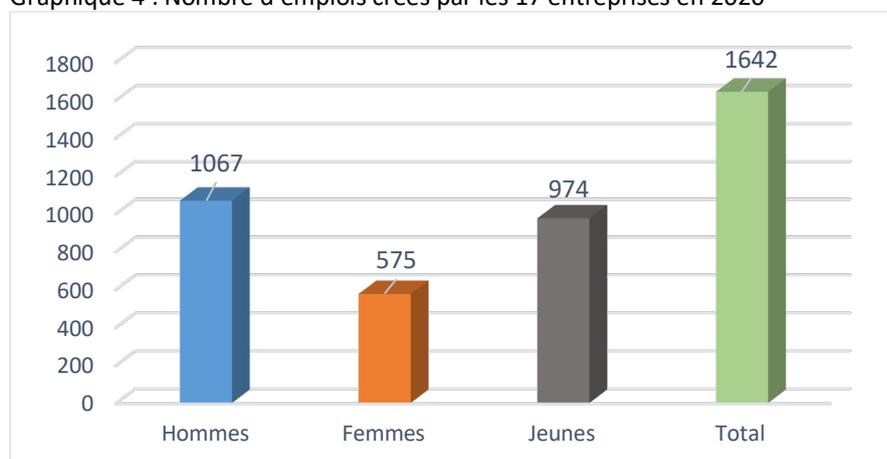
	Emprunt auprès des IF	Fonds propre	Total
Volume d'investissement (FCFA)	361 625 800	28 202 310	389 828 110
Part dans le volume d'investissement total (%)	93%	7%	

Source : IPAR

L'emploi créé par les entreprises est souvent tributaire de l'état de santé de leurs activités. À Podor, pour les 17 entreprises enquêtées, 1642 personnes ont été recrutées par les entreprises en 2020. La répartition suivant le sexe de l'employé montre une dominance des hommes avec 65%. Cette situation est loin d'être une particularité des entreprises à Podor. En effet, l'emploi des femmes est décrit dans les rapports de l'OIT comme un aspect à améliorer.

La politique d'emploi et d'employabilité des jeunes est en marche à Podor. En effet, près de 59,31% du personnel des entreprises sont âgés entre 15 ans et 35 ans, soit 974 jeunes. La création d'entreprises et le recrutement des jeunes renvoient une image dynamique du secteur privé local.

Graphique 4 : Nombre d'emplois créés par les 17 entreprises en 2020



Source : IPAR

N.B. : Les données et informations reçues des entreprises n'ont pas permis d'analyser certains d'indicateurs de performance comme les quantités produites et transformées, les chiffres d'affaires, etc.

4.2 Performances des ONG

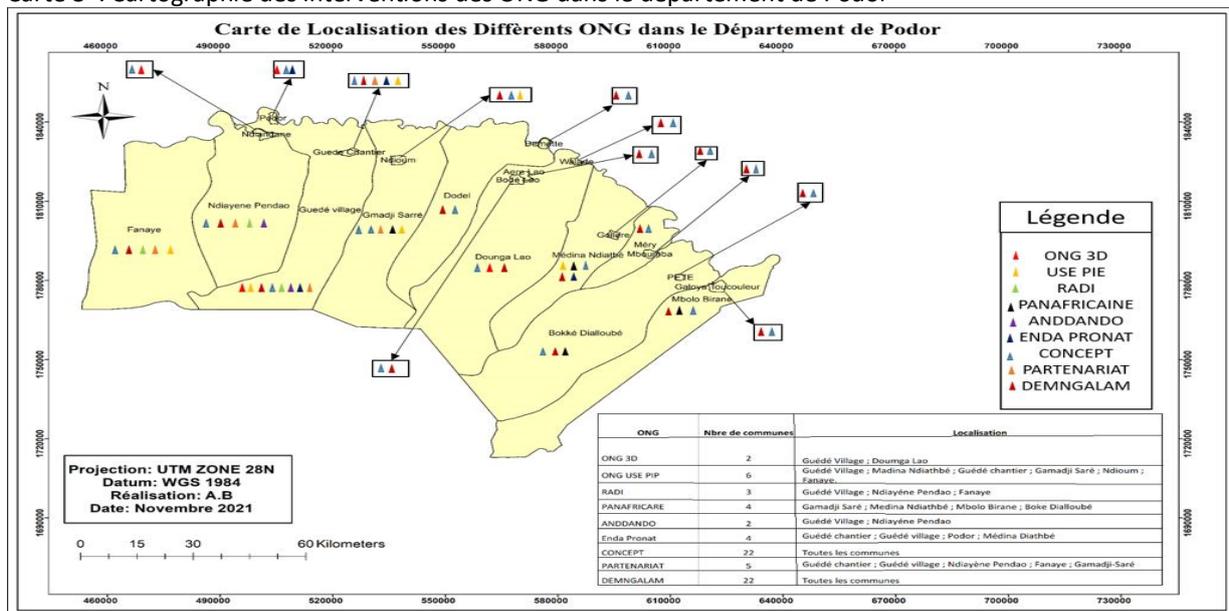
4.2.1 Cartographie des ONG

Une quinzaine d'organisations non gouvernementales (ONG) intervient dans le département de Podor. La plupart d'entre elles mettent en œuvre leurs actions directement dans les communes ciblées. Les autres agissent par le canal d'ONG présentes dans le département. Conformément à leurs missions, leurs interventions touchent l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la santé, la nutrition, la gouvernance locale, l'assainissement, l'autonomisation des femmes, le genre, etc.

Tableau 10 : Liste des ONG et des communes couvertes

n°	ONG	Communes couvertes
1	3D	Guédé Village ; Doumga Lao ; Boke Dialloubé ; Mbolo Birane
2	USE PIP	Guédé Village ; Madina Ndiathbé ; Guédé chantier ; Gamadji Saré ; Ndioum ; Fanaye
3	RADI	Guédé Village ; Ndiayène Pendao ; Fanaye
4	PANAFRICARE	Gamadji Saré ; Medina Ndiathbé ; Mbolo Birane ; Boke Dialloubé
5	ANDDANDO	Guédé Village ; Ndiayène Pendao
6	Enda Pronat	Guédé chantier ; Guédé village ; Gamadji Saré
7	CONCEPT	Toutes les communes
8	PARTENARIAT	Guédé chantier ; Guédé village ; Ndiayène Pendao ; Fanaye ; Gamadji-Saré ; Ndiandane
9	DEMNGALAM	Gamadji saré, Ndioum, Guédé village, Dodel, Méri Guédé chantier, Mbolo Birane
10	AWA	
11	KAWLOR	
12	ACF	Toutes les communes
13	FAFD	
14	Enda Énergie	
15	Counterpart International	
16	CERAI	

Carte 3 : Cartographie des interventions des ONG dans le département de Podor



Source : IPAR

4.2.2 État de mise en œuvre des interventions des ONG

ONG 3D : 2020-2023 ; 2 536 696 025 FCFA

Les interventions de l'ONG 3D ont été axées sur la gouvernance locale, la sécurité alimentaire, l'eau-hygiène-assainissement, l'autonomisation des femmes et le genre. Elles visent l'augmentation de la couverture des services d'eau, l'assainissement et l'hygiène dans une perspective de droits humains et contribuant à la nutrition, à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables, à l'autonomisation des femmes rurales, à la gouvernance et à l'intégration WASH dans la nutrition améliorée par la formation, l'approche participative et la génération de connaissances.

Sur une intention de financement de 665,057 millions de FCFA pour l'année 2020, l'ONG 3D a déboursé 435,596 millions de FCFA, soit 65,50%. Ce niveau de déboursement pour l'année 2020 s'explique principalement par le contexte de la pandémie de la Covid-19 qui a retardé l'exécution des activités dans les différents projets/programmes. Néanmoins, les interventions de l'ONG 3D ont entraîné une meilleure maîtrise des techniques de production, de conservation des produits agricoles, une augmentation des capacités productives et du rendement au niveau des périmètres appuyés, une meilleure valorisation des produits agricoles à travers la transformation et une meilleure prise en charge des questions d'hygiène au niveau des ménages.

ONG Enda Pronat : 2019-2021 ; 844 793 998 FCFA

L'ONG Enda Pronat est présente dans le département et intervient dans l'agroécologie, l'éducation nutritionnelle, l'éducation environnementale, la gouvernance locale des ressources naturelles, le dialogue multi-acteurs et le genre. L'intervention de Enda Pronat a pour objectif de renforcer la souveraineté alimentaire locale par un appui à l'agriculture familiale durable, une gestion durable des agro-écosystèmes et une intensification du dialogue entre les acteurs locaux en visant la réduction des inégalités de genre.

Un montant de 121,436 de millions de FCFA a été déboursé en 2020 sur une intention de financement de 236,436 de millions de FCFA, soit 51,36%. Ce financement a permis d'accompagner la transition agro-écologique avec 30 producteurs du PIV qui utilisent la matière organique à Lérabé et 20% pratiquent la diversification et l'association de cultures en bordure de champs. Aussi le nombre d'espèces cultivées est passé de 2 à 8.

ONG USE/PIP : 2020-2023 ; 139 762 329 FCFA

Les financements de l'ONG USE/PIP sont exclusivement destinés au secteur agricole. La finalité de leurs actions est de contribuer à promouvoir l'exercice du droit humain à l'alimentation dans la localité de Mafré, de contribuer à générer des stratégies durables pour garantir le droit humain à l'alimentation et le droit à l'égalité des sexes pour 8018 personnes, dont 4170 femmes provenant de trois localités du département de Podor.

En 2020, sur une intention de financement de 81,789 de millions de FCFA, seuls 42,52% ont été déboursés soit 34,779 de millions de FCFA. Le programme a permis de disposer de six (06) relais qui dispensent des cours à leurs parents (alphabétisation), de réaliser une bonne campagne de production de gombo sans produits chimiques et de résoudre des problèmes de GMP. Ainsi, le GIE bénéficiaire a repris ses activités agricoles arrêtées depuis quelques années faute de GMP entraînant ainsi l'augmentation des revenus des ménages.

ONG RADI : 2020-2021 ; 89 129 000 FCFA

Dans le département de Podor, le RADI s'active dans la pisciculture en cage flottante et l'agriculture agro-écologique. L'objectif principal de l'intervention du RADI est de lutter contre l'immigration clandestine en appuyant la création d'emploi pour 135 jeunes à travers une formation adaptée en pisciculture et maraîchage, et l'installation d'un modèle de petite et moyenne entreprise (PME) piscicole gérée par des GIE de jeunes et de migrants de retour.

Le financement de 77,518 millions de FCFA prévu en 2020 a été totalement exécuté. Toutes les activités de formation, de formalisation et d'investissement inscrites dans le PTBA 2020 ont été réalisées dans le courant de l'année sauf l'empoissonnement des cages.

ONG PANAFRICARE : Juillet – Oct. 2020 ; 219 230 000 FCFA

Les domaines d'actions de l'ONG PANAFRICARE sont le maraîchage, la nutrition et la pisciculture. Elle lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le département de Podor.

Sur une intention de financement de 219,230 millions de FCFA en 2020, un montant de 208,720 millions de FCFA a été déboursé, soit un taux d'exécution financière satisfaisant de 95,21%.

Le projet a permis d'assister 3059 ménages soit 21978 personnes bénéficiaires.

ONG ANDDANDO : 2020-2020 ; 79 456 799 FCFA

L'ONG ANDDANDO intervient dans l'éducation, la santé et l'agriculture. Elle a pour objectifs de lutter contre l'analphabétisation et le manque d'hygiène, d'améliorer la santé des populations locales et de lutter contre l'insécurité alimentaire.

En 2020, les 79,457 millions de FCFA qui étaient prévus ont été entièrement déboursés. La mise en œuvre des projets a permis une amélioration des résultats obtenus lors des examens du CFEE et de l'entrée en 6^{ème}, une amélioration de l'accès aux soins primaires de santé pour la population géo-localisée par les trois cases de santé et une amélioration de la sécurité alimentaire.

ONG CONCEPT : 2012-2021 ; 600 000 000 FCFA

Les initiatives de l'ONG Concept se consacrent sur l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la formation technique, l'entrepreneuriat, la sensibilisation dans le domaine de la santé. Leur objectif est de permettre une émergence d'une conscience collective capable de prendre des initiatives de développement avec les jeunes et les femmes.

En 2020, sur une intention de 100 000 000 FCFA, l'ONG Concept a déboursé 70 000 000 FCFA, soit 70%. Un taux satisfaisant malgré la pandémie de la Covid-19.

ONG PARTENARIAT : 2009-2021 ; 1 300 000 000 FCFA

L'ONG Partenariat, intervient dans la nutrition, l'élevage, l'agriculture et la santé communautaire. L'objectif de son intervention est d'améliorer l'état nutritionnel des populations et particulièrement la croissance des enfants âgés de moins de 2 ans vivant dans les zones urbaines ou rurales pauvres. Elle vise aussi à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du pays en matière de nutrition pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique.

En 2020, sur une intention de financement de 152,098 millions de FCFA, seuls 43,101 millions de FCFA sont déboursés soit un taux de 28,3%. Ce faible taux s'explique par la non-réalisation d'activités prévues à cause de la pandémie de Covid-19. Toutefois, une partie du budget a été utilisée par le Comité National de Développement de la Nutrition (CNDN, ex CLM) dans la lutte contre la pandémie.

ONG DEMNGALAM : 2020-2021 ; 59 036 130 FCFA

L'ONG DEMNGALAM appuie le droit des enfants en luttant contre les mariages précoces. L'objectif de son intervention dans le département de Podor est de favoriser l'éradication des mariages d'enfants par l'autonomisation et la responsabilisation des parents.

En 2020, l'intention de financement de 16 398 925 FCFA a été entièrement exécutée. L'ONG a mené une vaste campagne de sensibilisation et de communication sur les dangers liés aux mariages des enfants. Aussi, 2000 filles de 0 à 14 ans non inscrites à l'état civil ont été régularisées et disposent maintenant d'extraits de naissance. Son intervention a permis aussi à des femmes et des filles de s'investir dans le maraîchage. Les effets des actions de l'ONG sont, entre autres, l'enregistrement à l'état civil de tous les enfants dès la naissance et la prise en charge des besoins des enfants par leurs mères grâce aux activités génératrices de revenus (AGR).

ONG ACTION CONTRE LA FAIM : 2020-2022 ; 27 716 649

Les domaines d'intervention de l'ONG Action contre la faim (ACF) dans le département de Podor sont la nutrition et la santé à travers la mise en œuvre du projet Traitement intégré de la sous-nutrition aiguë (TISA). Les objectifs de son intervention sont d'évaluer l'impact du kit d'hygiène simplifié sur le taux de guérison de la Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) et d'améliorer la Prise en Charge de la Malnutrition Aiguë Sévère (PECMAS) au Sénégal et dans le Sahel.

En 2020, sur une intention de 9 487 640 de FCFA, seuls 5 619 873 FCFA ont été déboursés soit 59% d'exécution financière. Ce montant concerne uniquement les financements directs (formations, réunions du comité de suivi, achat de kits d'hygiène, achat de Plumpy nut). Il faut noter que comme l'accent est mis sur la recherche, l'essentiel des intrants est mis en place dès la première année de mise en œuvre. Cependant, force est de constater que la pandémie de la Covid-19 a entraîné un retard dans l'exécution des activités avec une suspension des financements. Les interventions de l'ONG ACF ont néanmoins permis la baisse du taux MAS dans le département de Podor. La PECMAS décentralisée dans les cases de santé a positivement impacté la population locale.

Tableau 11 : État de mise en œuvre des engagements financiers des ONG dans le département

ONG	Période d'engagement	Intention de financement (période d'engagement)	Intention de financement en 2020	Montant total de l'engagement déboursé à ce jour	Taux de déboursement de l'engagement à fin 2020	Montant de l'engagement déboursé en 2020	Taux de déboursement pour l'année 2020
ONG 3D	2020-2023	2 536 696 025	665 056 853	1 280 241 587	50,47%	435 595 684	65,50%
Enda Pronat	2019-2022	844 793 998	236 435 732	391 059 868	46,29%	121 435 732	51,36%
USE PIP	2019-2021	139 762 329	81 788 932	46 109 464	33,00%	34 778 929	42,52%
RADI	2020-2021	89 129 000	77 518 000	77 518 000	86,97%	77 518 000	100,00%
ANDDANDO	2020-2020	79 456 799	79 456 799	79 456 799	100,00%	79 456 799	100,00%
PANAFRICARE	2020-2020	219 230 000	219 230 000	208 720 000	95,21%	208 720 000	95,21%
PARTENARIAT	2009-2021	1 300 000 000	152 097 574	663 000 000	51,00%	43 101 248	28,34%
CONCEPT	2012-2020	600 000 000	100 000 000	570 000 000	95,00%	70 000 000	70,00%
DEMNGALAM	2018-2023	507 500 000	105 500 000	300 500 000	59,21%	89 500 000	84,83%
AFC	2020-2022	27 716 649	9 487 640	21 896 038	79%	5 619 873	59%

Source : IPAR

4.2 Performances des OP

Malgré la crise sanitaire, les organisations de producteurs (OP) du département de Podor ont mené, durant les deux dernières années, plusieurs activités de sensibilisation et socialisation, de renforcement de capacités et de plaidoirie.

4.2.1 Sensibilisation, animation et socialisation

Les OP ont sensibilisé leurs membres sur plusieurs aspects comme la Covid-19 et ses effets, l'avenir de l'agriculture podoroise et la nécessité d'harmoniser les relations entre les filières, les cultures irriguées de la patate douce dans les grandes zones de productions de décrue, l'élevage et l'importance des produits de l'élevage, l'importance de détenir un permis pour les pêcheurs, l'option de développer le Sénégal à partir de ses territoires, la valeur ajoutée et l'importance de la transformation des produits ASPH, le consommateur local, les filières émergentes (patate douce, gombo, etc.) et les bonnes pratiques agricoles à travers des conventions locales.

Des actions sociales ont été aussi menées avec la mise en place des réseaux de calesbasses de solidarité, la mise en place de parcelles de pépinière pour faciliter l'accès aux boutures patate orange riche en valeur nutritive, l'initiative volontaire avec slogan : un producteur un are irrigué dans certaines zones de production du département, la subvention de semences et d'engrais aux producteurs de la zone et l'augmentation de l'auto-emploi des jeunes dans le monde rural.

4.2.2 Renforcement de capacités

S'agissant du renforcement de capacités, les membres des OP ont bénéficié de plusieurs formations, d'appuis techniques et de visites d'échange. Durant les deux dernières années, des sessions de formation ont été organisées par les OP sur les pratiques agro-écologiques (production des biopesticides et biofertilisants), la transformation de certains produits agricoles (riz, mil, maïs, patate carotte, banane, piment, gombo) par ITA, la plaidoirie, la gestion foncière, l'agriculture de décrue et les semences locales, l'autonomisation des femmes rurales, les bonnes pratiques et techniques culturales, les itinéraires et la qualité des produits agricoles, l'identification des contraintes majeures de la pêche continentale, etc.

Les OP ont aussi mis l'accès sur le partage d'expérience avec l'organisation de visites d'échange dans la Vallée du fleuve Sénégal comme dans d'autres localités du pays.

Il a été aussi noté la mise en place du comité d'information sur les changements climatiques, la signature de conventions locales sur la gestion des mares et forêts et la mise en place des services d'accompagnement de proximité (CLAAP, marchés territoriaux, système alimentaire).

4.2.3 Plaidoirie

Concernant le volet plaidoirie, les OP ont mené plusieurs activités. Il s'agit par exemple des actions de plaidoirie pour une répartition équitable des subventions sur les intrants et le matériel agricoles et une meilleure prise en compte du secteur ASPH dans les politiques de développement local, une organisation optimale des acteurs, une transition agro-écologique et une gestion des ressources naturelles avec la mise en place de la DyTAEL Podor.

4.3 Initiatives de développement mises en œuvre dans les communes par les Élus

Pour un développement local de Podor, les élus locaux (mairies et CDP) ont mis en œuvre des initiatives dans les secteurs de l'élevage, l'agriculture, l'hydraulique, l'éducation, la formation professionnelle, la santé, le sport et l'environnement avec la construction et l'équipement de salles de classe, la dotation

de fournitures scolaires, la construction de cases de santé, la construction de châteaux d'eau, la réalisation de raccordements hydrauliques, la subvention aux comités de développement sanitaires, la construction de murs de clôture des stades, les subventions aux ASC et la réalisation de paires feux. Ces réalisations ont été facilitées par les budgets alloués, mais aussi par les appuis des partenaires techniques et financiers des communes. Le tableau ci-dessous présente les partenaires des communes et leurs domaines d'appui.

Tableau 12 : PTF des communes et domaines d'appui

Partenaire technique et financier	Secteurs/domaines d'appui
Counter Part	Education
Les Yvelynes	Gestion des ordures
Kawlor	Nutrition ; Agriculture
SAED	Agriculture
GIZ	Pêche ; Agriculture ; Gestion des ordures
AIDEP	Élevage ; Agriculture ; Infrastructures
ARD	Tous les secteurs
UJAK	Agriculture
Enda Pronat	Agriculture ; Élevage ; Énergie
CSP	Santé
PAISD	Education ; Santé
PRN	Nutrition
PRAPS	Élevage
STD de l'État	Tous les secteurs
Coopération espagnole	Hydraulique
ONG AWA	
ONG 3D	
PNDL	Infrastructures

4.3 Performances du secteur agricole

4.3.1 Agriculture

L'analyse des performances du secteur agriculture a été faite sur les cultures majeures de Podor à savoir le riz, l'oignon, la tomate, le gombo et le maïs.

Riz :

La production de riz obtenu au niveau du département en 2020 est estimée à 86 129 tonnes, soit un taux de réalisation de 79% par rapport à un objectif de 108 500 tonnes et une hausse de 15% par rapport à 2017 (74 981 tonnes). Ces résultats sont dus à l'augmentation des superficies emblavées et aux efforts consentis par l'État pour l'atteinte de l'objectif national d'autosuffisance en riz. Cependant, l'écart entre la cible et la réalisation est imputable au retard dans la mise en œuvre occasionné par la Covid-19.

Oignon :

En 2020, la production d'oignon est estimée à 81 646 tonnes sur un objectif de 90 000, soit un taux de réalisation de 91%. Comparé à l'année 2017 (60 864 tonnes), un accroissement de 34,14% est enregistré. Ce résultat résulte de la hausse des superficies entre 2019-2020 due à l'augmentation des aménagements, d'une bonne organisation de la filière et d'une saison froide favorable.

Tomate :

La production de tomate dans le département de Podor continue a chuté et s'est établie à 24 916 tonnes pour un objectif de 63 000 tonnes, soit un taux de réalisation faible de 39,55% et une baisse de 30,79% par rapport à 2018. Ces contre-performances s'expliquent par la baisse des superficies emblavées, mais aussi et surtout par la présence de la bactériose dans la zone détournant ainsi certains producteurs vers d'autres cultures.

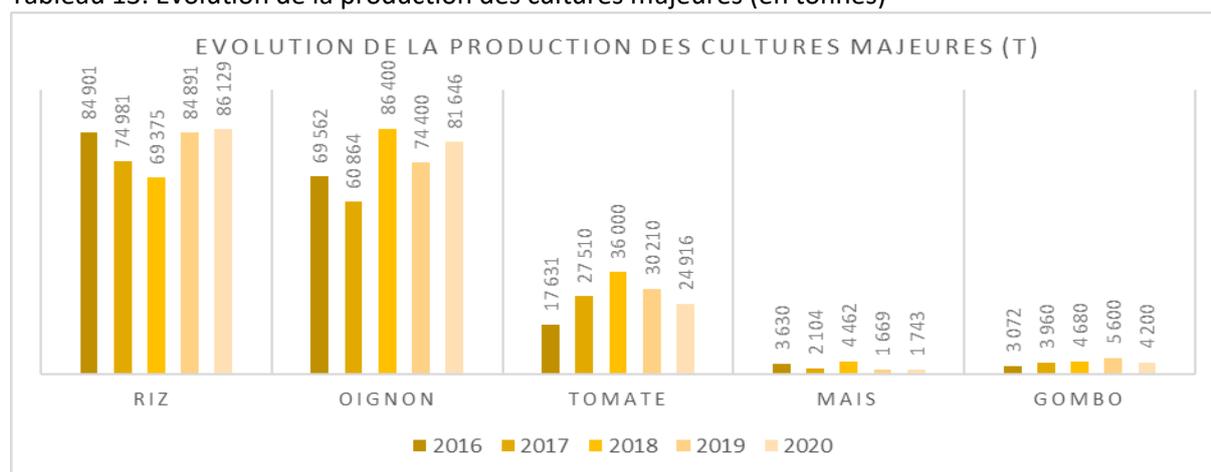
Gombo :

La production de gombo, qui connaissait une progression constante ces dernières années, a enregistré une baisse en 2020 avec une production de 4 200 tonnes (-25% par rapport à l'année précédente). Le taux de réalisation de l'objectif (12 250 tonnes) est de 34%. Ce faible taux est dû à la Covid-19 et à la méfiance des producteurs suite aux restrictions et fermetures de certains marchés. Pour rappel, le Gombo est un produit très périssable qui exige un écoulement rapide. Cependant, il est noté un début d'organisation/structuration de la filière et à un engouement des producteurs en vers la culture de Gombo.

Maïs :

Le maïs, à l'instar des autres cultures, connaît des difficultés comme le manque d'organisation de la filière avec des acteurs localisée en grande partie dans l'île à Morphil, la baisse des superficies emblavées, etc. Malgré ce contexte, en 2020, la production de maïs s'est améliorée pour atteindre 1 743 tonnes soit une hausse de 4,43% et une baisse de 61% par rapport à 2019 et 2028 respectivement. Ces résultats sont dus principalement aux efforts de l'État à travers la subvention des intrants (semences, engrais, etc.) et du matériel agricoles, mais aussi aux effets indus des programmes spéciaux mis en place depuis 2005. Cependant, la cible de 2 313 tonnes pour 2020 n'est pas atteinte (75,36%).

Tableau 13: Évolution de la production des cultures majeures (en tonnes)



Source : SDDR Podor

4.3.2 Élevage

En 2020, la production de viande et d'abats dans le département de Podor est d'environ à 190 tonnes, soit une baisse de 31% par rapport à 2017. Cette production, relativement faible, ne concerne que la production de viande contrôlée par les agents du service de l'Élevage. En effet, la viande consommée et non contrôlée est largement supérieure d'où l'appel aux collectivités territoriales d'investir sur la

mise en place d'aires d'abattage pour mieux lutter contre les abattages clandestins et le vol du bétail, mais aussi créer les conditions de diversification des sources de revenus des populations.

Pour le lait, la production a baissé de 16% entre 2019 et 2018 passant de 7 118 307 litres à 8 447 816 litres respectivement. En réalité, le problème de collecte du lait locale se pose avec acuité dans le département de Podor. Il urge d'investir dans ce secteur par la mise en place de centres de collecte et l'organisation d'une campagne annuelle pour mieux booster la production. Jusque-là, la durée de la lactation est largement tributaire de l'hivernage. Le développement des cultures fourragères permettrait d'augmenter significativement la durée de la lactation et donc d'augmenter le niveau de production.

La production annuelle de moutons sur pied (dont les moutons Tabaski) ne cesse de baisser depuis 2017. Estimée à 107 615 unités en 2020, elle était de 155 386 unités en 2017, soit -30,74%. Cette situation s'explique par le départ précoce en transhumance des éleveurs du département vers le sud du pays, mais également par la diminution du nombre de moutons de Tabaski venant de la République Islamique de la Mauritanie. Les politiques territoriales de développement devraient s'orienter vers une intensification de l'élevage des petits ruminants par l'implantation de bergeries améliorées et la participation des collectivités territoriales du département, en partenariat avec le MEPA, à l'initiative d'autosuffisance en moutons.

S'agissant des cuirs et peaux, la production suit aussi une tendance baissière. En 2020, elle est estimée à 8 485 unités contre 12 518 unités en 2017, soit une baisse de 32,22%. Cette production de cuirs et peaux est largement dépendante des abattages contrôlés. Pour une relance de cette filière, il est fortement recommandé la mise en place d'aires d'abattage créant ainsi des métiers et contribuant à l'insertion des jeunes et des femmes.

Concernant la vaccination du bétail, assurée chaque année par une campagne nationale de vaccination qui cible les maladies épizootiques prioritaires, le taux de couverture est largement tributaire de la disponibilité du vaccin dont la production est assurée par le Laboratoire national de l'Élevage et de la recherche vétérinaire (LNERV). Ce dernier a connu beaucoup de difficultés liées à la vétusté des installations. Ce contexte a entraîné une diminution drastique du nombre de bovins vaccinés par an. En 2020, seuls 93 769 bovins sont vaccinés contre 206 351 en 2017 (-54,56%). Cependant, les éleveurs gardent espoir avec l'appui du projet PRAPS du MEPA qui a permis l'acquisition d'un nouveau lyophilisateur. La production de vaccins sera désormais suffisante. Par conséquent, le taux de couverture vaccinale sera fortement amélioré pour les années à venir.

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du secteur de l'élevage

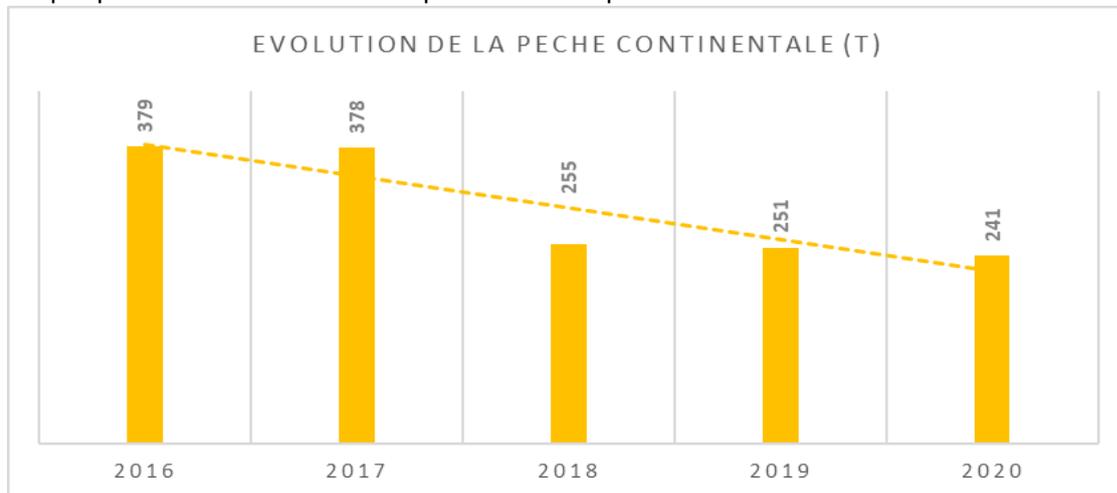
Indicateurs	2017	2018	2019	2020
Production de viande et d'abats (T)	276	186	190	190
Production totale de lait (litres)		8 447 816	7 118 307	
Moutons sur pied, dont moutons Tabaski (unité)	155 386	159 608	126 074	107 615
Cuirs et peaux (unité)	12 518	9 557	8 660	8 485
Nombre de bovins vaccinés	206 351	219 592	158 567	93 769

Source : Service départemental de l'Élevage Podor

4.3.3 Pêche

En 2020, les débarquements de la pêche continentale sont de 241 tonnes contre 251 tonnes en 2019 et 316 tonnes en moyenne pour les quatre dernières années, soit des baisses de 4% et 24% respectivement. Cette baisse tendancielle est imputable au changement climatique, mais aussi au barrage de Diama. Il a été aussi noté le non-respect des normes de la pêche par certains acteurs.

Graphique 5 : Évolution des débarquements de la pêche continentale



Source : Service départemental de la pêche de Podor

Pour inverser cette tendance, les autorités ont prévu de mettre en place un Conseil Local de Pêche (CLP) afin d'organiser davantage les pêcheurs, de restaurer la ressource halieutique et repeupler certaines marres pérennes (Fonde ASS, Gollette, Thiangol, Diri et Belal).

5. CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS À RELEVER

Contraintes	Défis majeurs à relever
Entreprises	
<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux crédits de financements et application de taux d'intérêt élevés par les IF ; - Difficulté d'approvisionnement en matières premières ; - Difficulté d'acquisition d'équipements de dernière génération ; - Enclavement de plusieurs localités du département rendant difficile la mise en marché ; - Manque de main-d'œuvre qualifiée ; - Faible appui/accompagnement des structures compétentes de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cadre de concertation des entreprises ; - Développement des infrastructures de nouvelle génération ; - Digitalisation des activités ; - Recrutement de ressources humaines qualifiées ; - Tenue de comptabilité rigoureuse.
Institutions financières	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de remboursement des clients synonyme de non-respect des engagements ; - Changement d'objectif de certains clients après obtention du crédit (en faisant le suivi des activités des bénéficiaires, les IF constatent, de plus en plus, la mise en œuvre d'activités différentes de celles mentionnées dans les demandes de crédit) ; - Demande de crédit supérieure à l'offre : difficulté à satisfaire toutes les demandes de financement ; - Difficultés de maîtriser/suivre les clients, Podor étant un vaste département (superficie de 12 947km² représentant 2/3 du territoire régional et 7% de l'étendue nationale) ; - Existence de structures concurrentes mises en place par l'État comme la DER. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'assiette financière destinée aux acteurs ASPH ; - Création de nouveaux produits financiers adaptés aux ASPH ; - Financement des filières émergentes (gombo, patate douce, banane, etc.) ; - Financement de la commercialisation des produits ASPH.
Organisations de producteurs (OP)	
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures de stockage et de conservation ; - Manque d'organisation des OP ; - Dégradation des terres et faiblesse des aménagements ; - Faible productivité ASPH et insuffisance des services d'appui-conseil ; - Difficultés d'accès aux financements et retard dans le traitement des demandes de financement et dans la mise à disposition des crédits ; - Accès difficile aux facteurs de production en qualité, en quantité et en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la productivité et de la production. - Réduction des pertes post-récoltes. - Animation du cadre de concertation des OP. - Respect des engagements auprès IF (paiement des crédits). - Transition agro-écologique.

ONG	
<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'appropriation des projets par les autorités et les populations locales ; - Difficulté d'accès, auprès des STD, aux données/informations fiables nécessaires pour une bonne identification de projets et programmes structurants ; - Enclavement des zones d'intervention rendant difficile la mise en œuvre des activités ; - Manque d'harmonisation et de synergie dans les interventions des ONG ; - Lenteurs administratives qui retardent souvent l'exécution des projets ; - Pratiques sociales et croyances dans la zone (faible pouvoir de décision de la femme, faible implication des hommes dans l'alimentation des enfants, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un répertoire des ONG ; - Harmonisation des interventions des ONG dans le département ; - Animation du Cadre de concertation des OSC mis en place dans le cadre de la RCDL ; - Élargissement du champ d'application des interventions des ONG à tout le département ; - Transition agro-écologique dans le département ; - Autonomisation des bénéficiaires des projets pour une meilleure pérennisation des acquis.
Élus	
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du budget alloué et des moyens logistiques ; - Manque de formation des élus ; - Gestion foncière et découpage communal ; - Enclavement de certaines localités du département ; - Absence de services techniques dans les communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des recettes fiscales. - Renforcement de capacités des Élus. - Recherche de partenaires techniques et financiers. - Amélioration du plateau médical. - Amélioration de la coopération décentralisée.
STD de l'État	
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du personnel - Manque d'équipements et de médecins spécialisés dans les services de santé : cardiologie, neurologie, ophtalmologie et psychiatrie ; - Remontée de la nappe salée ; - Difficultés d'accès aux aménagements ; - Mauvais aménagement, insalubrité et manque de sécurité dans les marchés hebdomadaires. - Insuffisance d'infrastructures de stockage et de conservation des produits ASPH. 	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des interventions des projets, des programmes et des ONG ; - Augmentation des aménagements et des pistes de production ; - Réduction des pertes post-récoltes ; - Utilisation de l'énergie solaire ; - Promotion des activités dans le Diéri pour corriger le déséquilibre ; - Veille sur le climat et les changements climatiques ; - Élaboration de Plans directeurs d'urbanisme dans toutes les communes ; - Emploi et employabilité des jeunes ; - Promotion des filières scientifiques dans l'éducation.

6. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DE CHAQUE CATÉGORIE D'ACTEURS

6.1 Perspectives

Dans le court et moyen terme, les acteurs comptent contribuer davantage au développement économique et social du département de Podor.

Les Services techniques déconcentrés de l'État, qui assurent un rôle clé en matière d'impulsion, de mise en synergie et de coordination de la mise en œuvre des politiques publiques et d'articulation et de mise en cohérence entre le niveau territorial et national, ont en perspective la poursuite de la politique de désenclavement du département, le renforcement des équipements agricoles, l'aménagement du « Kolongal » de Podor, la sécurisation et la régularisation foncières, la transition agro-écologique, l'installation de rizeries modernes, l'implantation d'une usine de transformation de la tomate, et la concrétisation de l'aménagement et l'exploitation des mares choisies.

En ce qui concerne le secteur privé (entreprises et IF), l'accent sera mis sur l'accroissement des investissements, la couverture de la demande locale, le renouvellement des équipements/machines amortis, l'augmentation de la productivité, la diversification des activités, l'augmentation de l'inclusion financière - recherche des fonds pour augmenter le taux de financement, l'équipement de toutes les stations en solaire, le financement des filières ASPH porteuses et émergentes, la mise en place de nouveaux produits financiers pour améliorer l'accès au crédit, le renforcement de la sensibilisation des acteurs avec l'élaboration de plans de communication, le renforcement des capacités du personnel des IF en digitalisation, maîtrise des textes réglementaires, etc., l'augmentation des encours d'épargne et les encours de crédit, le positionnement pour accéder aux fonds de refinancement (DER, FONGIP, etc.), la poursuite du développement des services de transfert d'argent, le développement de l'internet Banking, l'incitation à l'utilisation de cartes bancaires pour éviter les rassemblements dans les agences et l'augmentation des plafonds journaliers des cartes.

Concernant les OSC, les OP comptent mettre le focus sur la modernisation des exploitations familiales, la structuration/organisation des « filières ASPH », la promotion de la pisciculture, le renforcement des actions de sensibilisation et de plaidoirie, l'organisation de la première édition de la Foire agricole de Podor, la promotion de l'adoption des pratiques agro-écologiques pour la fertilité du sol, l'augmentation de la production et de la productivité, le renforcement de la protection des végétaux, le renforcement des stratégies d'autonomisation des jeunes et des femmes qui s'activent dans l'agriculture. Les perspectives des ONG sont l'amélioration des stratégies d'adaptation des interventions, la participation/plaidoirie à la transition agro-écologique, l'appui aux actions de reboisement, l'appui-conseil à certains domaines (alphabétisation, environnement, nutrition et agriculture durable), l'appui au renforcement et à la pérennisation des cadres locaux de concertation et de solidarité, l'appui aux plans locaux de développement durable, le renforcement de la dynamique organisationnelle des groupements de femmes, la réalisation et l'équipement d'unités de transformation des produits agricoles, la formation et sensibilisation des femmes sur les droits des femmes, le leadership féminin, le genre, l'accès au foncier, la réalisation d'infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau (mini forages, raccordement, bornes-fontaines et châteaux d'eau), et la mise en œuvre des programmes d'assainissement.

S'agissant des Élus, l'accent sera mis sur le renforcement de capacités des élus et agents sur la gestion des collectivités territoriales.

6.2 Recommandations à l'endroit des acteurs

6.2.1 Recommandations à l'endroit des institutions financières

- Proposer de nouveaux produits financiers adaptés aux entreprises de Podor ;
- Améliorer l'accès au crédit avec un allègement des conditions : réduire les taux d'intérêt appliqués, accompagner les entreprises dans le montage des dossiers de demandes de crédit ;
- Réduire la durée de traitement des demandes de crédit, participer à l'éducation financière des acteurs économiques ;
- Augmenter la durée des échéances pour le remboursement ;
- Augmenter les actions de RSE dans le département ;
- Améliorer la sensibilisation et le suivi des activités des bénéficiaires de crédits ;
- Implanter des agences relais des IF pour améliorer la proximité avec la population ;
- Informer sur les produits financiers existants (conditions, avantages, acteurs éligibles).

6.2.2 Recommandations à l'endroit des entreprises

- Poursuivre la formalisation ;
- Contractualiser avec les producteurs en définissant des cahiers de charge clairs ;
- Renforcer les capacités en gestion administrative et passation des marchés ;
- Estimer les besoins réels d'investissement pour les cinq (05) prochaines années.

6.2.3 Recommandations à l'endroit des ONG

- Promouvoir la contractualisation avec les industriels locaux ;
- Renforcer l'autonomisation des femmes en appuyant techniquement et financièrement les groupements de femmes ;
- Promouvoir l'expertise locale dans les demandes de services ;
- Aligner les projets et programmes aux priorités du département et se référer au Plan Départemental de Développement (PDD) et aux Plans Communaux de Développement (PCD) ;
- Harmoniser les interventions des ONG à l'échelle départementale.

6.2.4 Recommandations à l'endroit des OP

- Augmenter la production ASPH et améliorer la qualité ;
- Structurer les filières et les OP ;
- Initier l'organisation de foires/foras agricoles dans le département pour la promotion des produits locaux et favoriser le partage d'expérience ;
- Créer la Maison de l'agriculture dans le département. Elle sera un lieu de regroupement de l'ensemble des filières. Elle aura pour fonction d'orienter/informer, de renforcer les capacités des producteurs, de faciliter l'intermédiation dans la commercialisation des produits agricoles ;
- Promouvoir l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) pour faire face aux changements climatiques.
- Éviter le papillonnage en se limitant à une ou deux banques et respecter les systèmes de remboursement mis en place et les échéances .

6.2.5 Recommandations à l'endroit des Élus

- Maintenir les Comités locaux de préparation de campagne et faire respecter les décisions prises par les comités locaux ;

- 
- Renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes et des femmes, et avoir une politique d'emploi et d'employabilité des jeunes en rapport avec les plateformes existantes ;
 - Mettre en relation le secteur privé et les partenaires techniques et financiers ;
 - S'impliquer davantage dans les activités économiques des acteurs locaux, s'approprier leurs besoins et assurer le portage politique des initiatives et des actions de développement ;
 - Accompagner l'adoption des textes réglementaires proposés par les acteurs du secteur privé ;
 - Organiser des rencontres régulières d'harmonisation et de mutualisation des différentes interventions de développement locales ;
 - Impliquer les OP dans l'identification et la conception des projets ASPH, allouer des subventions aux OP et accompagner la transition agro-écologique enclenchée dans le département ;
 - Impliquer davantage le secteur de la pêche dans les plans de développement communal.

6.2.6 Recommandations à l'endroit des STD de l'État

- Veiller à l'application des réformes et mesures prises pour faciliter l'investissement privé ;
- Augmenter les aménagements hydroagricoles avec la réhabilitation des aménagements hydroagricoles existants et la création de nouveaux aménagements ;
- Réguler le marché des produits ASPH pour faciliter l'écoulement des produits, assurer des prix rémunérateurs et promouvoir le consommateur local ;
- Appuyer la redynamisation des activités des jeunes et des femmes dans les filières ASPH porteuses ;
- Promouvoir le Partenariat Public-Privé-Producteurs (4P) ;
- Améliorer le mécanisme de distribution des intrants et du matériel agricoles subventionnés ;
- Améliorer les services d'appui-conseil avec un accompagnement de la transition agro-écologique (fertilisation organique, mise en place et utilisation de systèmes économes en eau, réduction des pertes post-récoltes, etc.) ;
- Opérationnaliser le cadre de responsabilité mutuelle initié par la RC DL à travers un dialogue multi-acteurs permanent et un suivi des engagements ;
- Accompagner les filières émergentes (banane, patate douce, gombo, piment) ;
- Travailler en parfaite symbiose avec les communes pour éviter des doublons dans les projets et programmes de développement, co-concevoir des projets structurants avec les Élus et appuyer les communes dans le montage de projets structurants et la recherche de financement.

Annexe 1 : Engagements des parties prenantes au développement local (extrait du Compact DL)

4. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DES PARTIES PRENANTES AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Pour ériger le département de Podor en pôle économique à l'horizon 2035, avec un développement endogène intégré axé sur les avantages comparatifs du département, un cadre de responsabilité mutuelle est obligatoire et commence par la prise d'engagements spécifiques par chaque partie prenante.

4.1 Engagements des Services techniques déconcentrés de l'Etat

Les Services techniques déconcentrés de l'Etat, qui assurent un rôle clé en matière d'impulsion, de mise en synergie et de coordination de la mise en œuvre des politiques publiques et d'articulation et de mise en cohérence entre le niveau territorial et national, s'engagent à :

- Mettre en œuvre efficacement au niveau départemental les Lettres de Politiques Sectorielles de Développement (LPSD).
- Renforcer l'appui-conseil et le renforcement de capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.
- Favoriser l'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, éducation, santé, etc.).
- Renforcer la coordination et la concertation entre les projets/programmes et ONG.
- Renforcer la protection et la promotion sociales des groupes vulnérables en vue de leur autonomisation.
- Coordonner, par le biais du Préfet, le Comité de suivi des engagements des différentes catégories d'acteurs.

4.2 Engagements du Secteur privé (Entreprises et Institutions financières)

Les entreprises implantées dans le département de Podor s'engagent à :

- Créer un cadre de concertation des entreprises.
- Accroître les investissements privés.
- Contribuer à la création d'emplois.
- Renforcer les capacités de leur personnel.
- Poursuivre le processus de formalisation.

Les institutions financières (banques et mutuelles d'épargne et de crédit) installées dans le département de Podor, s'engagent :

- Créer un cadre de concertation des institutions financières.
- Réduire la durée de traitement des demandes de financement.
- Appliquer le Bureau d'Information et de Crédit (BIC)¹ pour contrôler le client.
- Appuyer les acteurs dans le montage de dossiers de demande de financement et la mise en œuvre des projets.
- Renforcer l'expertise agricole au niveau des institutions financières.
- Lutter contre le papillonnage².

¹ Le BIC est un outil d'analyse et de gestion (identification des débiteurs et des impayés) des crédits pour les IF. Le BIC intervient dans la zone UEMOA auprès des banques classiques et les SFD. L'application du BIC permettra d'identifier les mauvais clients/mauvais payeurs.

² Certains clients empruntent auprès d'une banque pour éponger une dette contractée dans une autre banque. Cette pratique, appelée papillonnage, très répandue dans le monde des affaires est constatée à Podor.

4.3 Engagements des Organisations de la Société civile (OP et ONG)

Les Organisations de Producteurs (ASPH) s'engagent à :

- Améliorer la qualité des produits ASPH.
- Développer toutes les filières ASPH (porteuses et émergentes).
- Renforcer les capacités des producteurs.
- Dynamiser les activités agricoles des jeunes et des femmes.
- Assurer la transition agro-écologique.
- Avoir une Agriculture intelligente face au climat (AIC) en s'adaptant aux changements climatiques.
- Collaborer efficacement avec le secteur privé, les ONG, les Elus pour le développement du secteur ASPH.
- Respecter les engagements pris auprès des banques et MEC (remboursement des crédits suivant les échéances fixées).

Les ONG qui interviennent dans le département s'engagent à :

- Aligner leurs interventions aux priorités du département.
- Harmoniser leurs interventions et éviter les doublons d'activités dans les mêmes zones.
- Appuyer la Dynamique pour une Transition Agro-écologique Locale (DyTAEL).
- Communiquer sur la mise en œuvre des projets (organisation de visites de terrain avec les autorités pour visualiser les réalisations) et sur les engagements financiers futurs au développement local.
- Participer aux Comités départementaux dans lesquels elles seront conviées ;
- Renforcer les capacités des acteurs ASPH et l'appui appui-conseil ;
- Participer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dont le département est confronté depuis des décennies ;
- Renforcer les capacités des femmes en transformation de produits agricoles ;
- Participer activement aux cadres de concertation multi-acteurs comme la RCDL pour une meilleure orientation et efficacité de leurs interventions dans le département de Podor.

4.4 Engagements des Elus

Les collectivités locales s'engagent à :

- Recruter et mettre à disposition le personnel d'appui des structures de santé.
- Construire et équiper des écoles préscolaires et élémentaires, des écoles communautaires de base et des écoles franco-arabes.
- Assurer la gestion des déchets et la lutte contre l'insalubrité.
- Organiser des opérations de reboisement et assurer la mise en défens.
- Organiser et gérer les secours au profit des nécessiteux.
- Appuyer les associations sportives et culturelles et le Conseil communal de la Jeunesse et participer à l'organisation des compétitions sportives.
- Organiser des journées culturelles, des manifestations culturelles traditionnelles et de concours littéraires et artistiques.
- Soutenir les écoles et daras.

5. ENGAGEMENTS COMMUNS

Les engagements ci-dessous sont communs à tous les groupes d'acteurs :

- Se faire représenter aux Réunions trimestrielles du Comité de suivi du respect des engagements ;
- Informer toutes les parties prenantes au développement local sur les activités et investissements menées et prévues ;
- Partager les informations relatives aux opportunités de développement et aux performances sectorielles afin d'alimenter les différentes plateformes existantes ou en cours de mise en place dans le département.

6. PRINCIPALES REFORMES ET MESURES DE TRANSFORMATION PROPOSEES PAR LES ACTEURS

1. Suppression de la prime fixe de l'électricité.
2. Réduction des taux d'intérêt appliqués par les IF avec des taux bonifiés pour faciliter la promotion de petites et nouvelles entreprises.
3. Subvention par l'Etat des taux d'intérêt appliqués par les IF.
4. Renforcement de capacité financière des IF au lieu d'éponger les dettes.
5. Ouverture d'un lycée scientifique d'excellence.
6. Modernisation des exploitations familiales.
7. Mise en place d'un fonds pour les entreprises dédié aux innovations.
8. Création d'un guichet unique dans le département (urbanisme, cadastre, domaines, hygiène, sécurité, environnement, etc.)
9. Industrialisation des zones de fortes productions de tomate et de riz pour lutter contre les pertes post-récoltes élevées.
10. Promotion du sport dans le département avec la construction de complexes sportifs modernes (terrain basket, football, handball et athlétisme).
11. Renforcement des effectifs et des capacités des agents de terrain des STD de l'Etat.
12. Formalisation et animation des cadres de concertation par catégorie d'acteurs et multi-acteurs mis en place dans le cadre de la RCDL.

7. MECANISME DE SUIVI DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

Un Comité de suivi du respect des engagements pris par les différents groupes d'acteurs, sous la présidence du Préfet du département, sera mis en place.

Ledit Comité sera composé de :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président du Conseil département, Chef des Elus
- Monsieur le Chef de file des Services techniques déconcentrés
- Monsieur le Chef de file des Institutions financières
- Monsieur le Chef de file des Entreprises
- Monsieur le Chef de file des Organisations de producteurs
- Monsieur le Chef de file des ONG
- Monsieur le Directeur de l'ARD
- Monsieur le Directeur Exécutif de IPAR

Podor le, 17 Décembre 2021

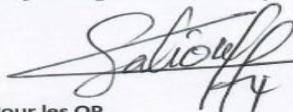
Pour les STD de l'Etat
Monsieur Serigne Moustapha Fall
Chef du SDADL



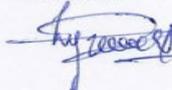
Pour les Entreprises
Monsieur Sileye Bocar Wade
PDG Entreprise Wade et frères



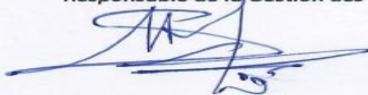
Pour les IF
Monsieur Saliou Ndiaye
Chef de l'Agence de La Banque Agricole (LBA) de Ndioum



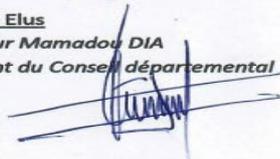
Pour les OP
Monsieur Ousmane Ly
SG UJAK



Pour les ONG
Monsieur Ahmadou Sow
Responsable de la Gestion des ressources naturelles _ ONG USE/PIP



Pour les Elus
Monsieur Mamadou DIA
Président du Conseil départemental



Annexe 2 : Liste des chefs de file et adjoints des groupes d'acteurs

Catégorie d'acteurs		CF et CFA	Fonction/Structure
État		CF : Serigne Moustapha Fall	Chef du Service Départemental d'Appui au Développement Local
		CFA : Yoro Diaw	Chef de Service départemental de l'Élevage
Secteur privé	Entreprises	CF : Silèye Bocar Wade	Président Ets Wade et frères
		CFA : Djiby Mbaye	PDG GIE UP Forte/Vallée
	Institutions financières	CF : Saliou Ndiaye	Chef d'Agence LBA
		CFA : Guéladio Same	Chef d'agence BNDE
Société civile	OP	CF : Ousmane Ly	SG UJAK
		CFA : Mme Adama Gaye	Présidente REFANE
	ONG	CF : Ahmadou Sow	Responsable de la Gestion des ressources naturelles de l'ONG USE/PIP
		CFA : Mme Mariam Sall	Chargé de programme de l'ONG 3D
Élus		CF : Mamadou DIA	Président du Conseil départemental
		CFA : Mamadou Amadou Sow	Maire de la Commune de Guédé chantier

Annexe 3 : Personnes rencontrées/structures enquêtées

n°	Nom et Prénoms	Structure / IF	Fonction
1	Saliou Ndiaye	La Banque Agricole (LBA)	Chef d'agence
2	Abibou Ndaw	BAOBAB	Superviseur Service clientèle
3	Yacine Diallo	MEC Sokhna Adama Aissy	Gérante
4	Moussa Diallo	PAMECAS	Gestionnaire
5	Boubacar Sakho	UCCMS	Responsable du point de vente
6	Awa Thiam	COOPEC/RESOPP	Chef d'agence
7	Alioune Diaw	CBAO	Directeur d'agence
8	Same Gueladio	BNDE	Responsable d'agence
9	Yaya Oumar Aw	MEC Koyli Wirnde	PCA

Annexe 4 : Liste des OP ayant participé au processus RCDL

Organisation de producteur
1. UJAK
2. APOV
3. Forces paysannes
4. Gallé-Aynabé
5. Association des pêcheurs (pêche continentale)
6. Groupement de promotion féminin
7. DENTAL
8. ADENA
9. Union de galaya
10. IPOS
11. Filière Tomate
12. CIRIZ
13. Association des Producteurs de Gombo (APG)
14. Filière Maïs
15. Filière Patate douce
16. Filière Banane
17. Groupement des bouchés de Dioum (filière viande)
18. Coopérative Rurale des Agropasteurs pour le développement
19. REFANE
20. Coopérative pour le développement horticole (CNDH)